

Les produits agricoles
alimentaires
et de la pêche
maritime affichent de
bonnes performances
à l'export

Page 14



Abdellah Ouzitane
Entretien
*Le Maroc doit faire
de la santé publique,
de l'enseignement et de
la réduction des inégalités
ses premières priorités*

Page 8



Le CNDH appelle à garantir la
jouissance par tous des droits
économiques, sociaux, culturels
et environnementaux

Amina Bouayach : *L'élargissement
des libertés dans l'espace public
est un défi à relever*

Page 4



Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 8994

Mardi 21 Avril 2020

Du bon, du moins bon et du pas bon

Des chiffres faits pour raisonner les plus désinvoltes



Page 2

Du bon, du moins bon et du pas bon



En l'espace d'une semaine, du lundi 13 avril à 10 heures au lundi 20 à la même heure, le nombre de cas confirmés ayant été infectés par le coronavirus dans notre pays est passé de 1746 à 2990, soit 1244 cas de plus, ce qui donne lieu à une moyenne de 155,5 cas par jour.

Il est vrai que le nombre de personnes contaminées tend vers une hausse exponentielle, ce qui est tout à fait normal après l'autorisation accordée aux autres laboratoires relevant des CHU pour effectuer des tests de dépistage. Mais ce qu'il faut surtout retenir, c'est le nombre des rémissions qui s'accroît. Si au 13 avril, toujours à 10 heures, le chiffre était de 196, il se situait hier à 340, soit 144 patients complètement guéris.

Pour ce qui est des décès, il y a lieu de signaler que le pourcentage a été, fort heureusement, revu à la baisse pour se situer désormais à hauteur de 4,7% contre 6,8% lundi dernier à 10 heures, soit deux points de moins (120

décès le 13 avril contre 143 hier). Sachant que les chiffres communiqués lors des conférences de presse de 18 heures du ministère de la Santé ont révélé un taux de 7% la semaine écoulée contre 5% le week-end dernier.

Des chiffres et des taux qui prêtent à un optimisme mesuré, car la lutte en vue d'endiguer la propagation du virus devra se poursuivre à travers le civisme, le sens de la responsabilité et l'implication de tout un chacun sommé de suivre à la lettre les consignes données par les autorités compétentes. Un mois de confinement de plus, devant s'étaler jusqu'au 20 mai prochain, dans l'espoir d'entrevoir le bout du tunnel et un retour à un train quotidien susceptible de relancer la machine à tous les niveaux. A cet effet, le chef du gouvernement, Saad Eddine El Otmani, avait fait savoir lors du Conseil de gouvernement tenu vendredi dernier que « malgré les progrès importants accomplis par le Royaume face à la propagation de cette épidémie, le chemin est encore long ». Et d'appeler dans un communiqué « les Marocains à conjuguer les efforts en prenant davantage de précautions et en faisant preuve de patience pour éviter l'aggravation de la situation liée à la pandémie de coronavirus et surmonter ces circonstances difficiles avec un minimum de dommages ». Les chiffres sont des plus clairs, rappelant que « le nombre de personnes contaminées est en augmentation jour après jour et plusieurs citoyens sont placés dans les unités de soins intensifs », ajoute le communiqué.

Cette révision à la hausse du nombre des cas infectés par le nouveau coronavirus a valu au Maroc d'occuper depuis quelques jours la troisième place du classement des pays les plus touchés du continent. Le Maroc permuté ainsi avec l'Algérie qui quitte le désolant top 3 pour se retrouver en

quatrième position avec, toujours lundi à 10 heures, un total de 2629 personnes portant le virus, contre 1047 rémissions et 375 décès. La pole position revient à l'Afrique du Sud avec 3158 cas positifs contre 93 rétablis et seulement 54 décès, devant l'Égypte qui totalise 3144 cas, 732 guéris et 239 morts.

Quant à la Tunisie, dont les autorités se targuent « d'avoir réussi à aplatir la courbe du nombre de personnes contaminées », le Covid-19 a touché 879 patients, alors que les guéris et les morts se chiffrent respectivement à 43 et 38.

Mohamed Bouarab

Khalid Ait Taleb
Les mesures proactives adoptées ont permis au Maroc d'éviter le pire



Les mesures proactives prises par le Maroc, particulièrement l'état d'urgence sanitaire, lui ont permis "d'éviter le pire et de maintenir la situation sous contrôle", a affirmé dimanche le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb.

"La situation demeure aujourd'hui maîtrisée grâce aux mesures proactives adoptées sur Hautes instructions Royales et l'engagement total des divers acteurs", a souligné le ministre dans une déclaration retransmise par la MAP sur sa chaîne de télévision M24 et sur RIM Radio.

Khalid Ait Taleb qui a fait état de 2990 cas confirmés au total à l'échelle nationale, a notamment cité l'anticipation de l'état d'urgence sanitaire et le port obligatoire de masques de protection.

"Ce sont des mesures que nous sommes appelés aujourd'hui à renforcer et valoriser si l'on veut arriver au bon port", a lancé le responsable gouvernemental.

Il a en même temps mis en garde contre tout relâchement dans le respect des mesures de l'état d'urgence et a appelé à tout faire pour capitaliser sur les résultats obtenus jusqu'ici qu'il a qualifiés de "satisfaisants".

Sur le même registre, le ministre a plaidé pour le plein respect des mesures entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, prolongé jusqu'au 20 mai, "de sorte à prévenir tout recul dans les efforts de lutte contre la propagation du coronavirus".

Il n'a pas manqué de rendre hommage à tous les acteurs concernés, plus particulièrement les cadres médicaux "auxquels incombe une lourde responsabilité", mais aussi les autorités locales, la Gendarmerie Royale entre autres.

"Tout un chacun est prié de faire preuve de patience et de solidarité en ces circonstances afin de venir à bout de l'épidémie", a-t-il dit.

Le ministre a en outre indiqué que jusqu'à lundi à 10H00, le Royaume a enregistré un total de 340 guérisons et 143 décès.



Des chiffres faits pour raisonner les plus désinvoltes

L'insoutenable quotidien d'un migrant irrégulier



Le Maroc compte prolonger de quatre semaines l'état d'urgence sanitaire instauré depuis le 20 mars dernier. Un éventuel déconfinement est envisagé vers le 20 mai prochain, mais tout dépendra de savoir si notre pays va atteindre le pic de la pandémie d'ici là ou pas. En attendant, les migrants irréguliers sont encore livrés à eux-mêmes, sans possibilité certaine de se confiner et avec le risque d'être victimes de la maladie et de la propager. Comment vivent-ils le confinement ? Et dans quelles conditions humaines, matérielles et sociales ?

« C'est très difficile de demander à un migrant en séjour irrégulier de se confiner alors qu'il ne dispose pas de la moindre condition d'une vie digne », nous a lancé A.C, un jeune Guinéen. Et de poursuivre : « Nous n'avons ni de l'eau potable, ni des douches, ni des toilettes, ni même des lits propres pour dormir. Ceci d'autant plus que nous devons assurer chaque jour,

nous-mêmes, notre survie (nourriture et autres charges financières). Beaucoup d'entre nous ne trouvent pas de quoi manger ni de quoi payer le loyer à leurs bailleurs qui ne prennent compte ni de la situation de ces migrants ni de celle du pays. Aujourd'hui, nous vivons grâce aux dons des personnes de bonne volonté qui veulent bien nous venir en aide. Nous sommes moins stigmatisés ces jours-ci. Quant aux autorités locales et aux ONG, elles sont quasiment absentes ».

Mais, il n'y a pas que les mauvaises conditions de vie qui agacent ces migrants, la peur de la contamination les hante également. « Franchement, nous avons très peur vu la vitesse avec laquelle se propage la maladie. C'est pourquoi on tente d'observer le minimum de règles d'hygiène. A ce propos, nous nous lavons les mains au savon à chaque sortie et toutes nos courses sont effectuées par une ou deux personnes. Nous avons également limité nos déplacements et arrêté

d'avoir des contacts avec des personnes inconnues. Nous essayons par ces gestes de respecter les mesures de prévention », nous a expliqué A.C. Et d'ajouter : « Pourtant, il y a certains migrants qui ne semblent pas avoir peur ou qui sont tellement indifférents face à cette pandémie. C'est le cas de ceux qui risquent, ces jours-ci, leur vie en tentant d'émigrer en Europe alors qu'elle est fortement contaminée. Vous savez, nombreux sont ceux qui ignorent le danger de cette pandémie, notamment certains candidats à la migration illettrés qui cherchent à franchir les frontières de l'UE coûte que coûte ».

Aujourd'hui, notre interlocuteur a pris la décision de rentrer chez lui après trois années de tentatives de migration vers l'Europe. Il ne compte plus rester au Maroc. « Beaucoup de choses m'ont fait changer d'avis. J'ai l'impression, depuis quelque temps, que je ne suis pas sur le bon chemin. Les violations des principes universels des droits de l'Homme de la

part de certaines autorités marocaines ainsi que de la part de l'UE m'ont fait perdre beaucoup de mes illusions », nous a-t-il confié.

A.C se dit être très affecté par les traitements inhumains et dégradants envers les migrants, la violation de leurs droits sous toutes leurs formes, la criminalité, l'injustice, l'insécurité, les arrestations et les refoulements ainsi que la mort de ses amis lors de leur périple vers l'Europe. Pourtant, il essaie de nuancer : « Dans toute expérience de la vie, il y a du positif et du négatif. S'il est vrai que ma présence au Maroc durant ces trois années m'a permis une certaine ouverture d'esprit et la possibilité de jeter un autre regard sur ce pays et le mien, il n'en demeure pas moins que j'ai perdu beaucoup de temps et que j'ai raté pas mal d'occasions. Si j'étais resté au pays avec le même état d'esprit que celui d'aujourd'hui, j'aurais pu réaliser beaucoup de choses ».

Hassan Bentaleb

Le CNDH appelle à garantir la jouissance par tous des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux

Nécessité d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action national relatif aux droits humains



Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a recommandé, dans son rapport 2019, d'accélérer la mise en œuvre des mesures du Plan d'action national en matière de démocratie et des droits humains.

Dans son rapport annuel intitulé "L'effectivité des droits de

l'Homme dans un modèle émergent des libertés", le Conseil appelle en particulier à l'adoption d'un Plan d'action national sur l'entreprise et les droits de l'Homme.

Le Conseil s'est en outre prononcé, dans ses recommandations relatives aux politiques publiques et aux programmes, en

faveur de l'intégration de l'approche des droits humains dans les divers plans et politiques de développement, y compris ceux liés à la concrétisation des objectifs du développement durable.

Le CNDH a également insisté sur l'impératif de promouvoir les efforts et les initiatives visant à garantir la jouissance par

tous les citoyens des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Il s'agit de donner à ces droits la priorité dans le nouveau modèle de développement comme dans les plans nationaux afin d'atteindre les ODD, d'adopter une approche globale et cohérente dans l'élaboration des rapports nationaux compte tenu des questions relatives aux droits humains, aux changements climatiques et au développement durable.

L'accent est également mis sur le besoin de donner un nouvel élan aux initiatives destinées à renforcer les capacités des chargés de l'application de la loi dans le domaine des droits de l'Homme, ainsi que sur l'accélération de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation et du comité de suivi qui en a la charge.

Dans ses recommandations relatives à la pratique conventionnelle et à l'interaction avec le système international des droits humains, le Conseil appelle à parachever au plus vite la ratification du premier Protocole facultatif se rapportant au

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, établissant une procédure de présentation de communications.

En ce qui concerne le cadre juridique et institutionnel, les recommandations du CNDH insistent sur l'achèvement du processus de ratification du projet de loi organique 97.15 définissant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève et son adaptation avec les normes internationales en la matière.

Le Conseil national des droits de l'Homme a, également, appelé à renforcer l'indépendance financière et administrative de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) et à doter l'autorité gouvernementale chargée des droits de l'Homme de ressources humaines et financières suffisantes pour accomplir sa mission.

Amina Bouayach : *L'élargissement des libertés dans l'espace public est un défi à relever*

La présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach, a souligné que le rapport annuel 2019 publié par cette institution se veut une occasion d'évaluer, avec suffisamment de distance et d'objectivité, les moments forts qui ont marqué l'actualité des droits de l'Homme au Maroc.

Cité par un communiqué du CNDH, elle a indiqué dans la présentation de ce rapport intitulé "L'effectivité des droits de l'Homme dans un modèle émergent des libertés" que "l'élargissement des libertés dans l'espace public, que les concitoyens n'ont eu de cesse de réclamer, pose sans aucun doute le plus grand défi auquel sont confrontées les institutions de notre démocratie émergente".

"Je parle ici de la liberté d'expression qui demeure la question à laquelle notre société doit répondre d'une manière régulière et continue", a-t-elle expliqué.

Ce rapport annuel a également pour objectifs, indique la même source, d'évaluer et d'analyser la situation des droits de l'Homme dans le Royaume en rapport avec les missions confiées au Conseil dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'Homme, et adopte pour cela une approche qui prend en

considération la nature du CNDH en tant qu'institution indépendante et pluraliste dotée de prérogatives élargies.

L'ambition étant de présenter un ensemble d'informations fiables et vérifiables au lecteur, pour lui permettre de s'informer sur les progrès réalisés par le Maroc en matière de droits de l'Homme et de diagnostiquer les lacunes ainsi que les causes des dysfonctionnements et des échecs, ajoute le communiqué.

S'étendant sur 82 pages, ce rapport comprend, en plus d'une introduction générale sur la situation des droits de l'Homme, sept axes principaux, à savoir la protection des droits de l'Homme, la promotion de la culture des droits de l'Homme, la relation avec l'institution législative, les droits de l'Homme et les médias, la coopération et les relations internationales, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation et les mécanismes nationaux créés auprès du Conseil.

Dans ce même contexte, le CNDH a noté que la protection revêt une importance centrale dans ce rapport, compte tenu de sa priorité dans la stratégie de travail du Conseil approuvée par son assemblée générale, relevant qu'un bilan du



Conseil au titre de l'année 2019 dans le cadre des missions et des compétences qui lui sont dévolues figure également dans ce même rapport.

Des recommandations formulées conformément aux dispositions de la Constitution et de la loi du CNDH mais également celles des instruments internationaux des droits de l'Homme figurent dans ce rapport dans l'ambition de renfor-

cer le système national de protection des droits de l'Homme, tout en s'adressant d'abord au gouvernement.

Dans ce sens, le Conseil considère que ces recommandations requièrent, pour leur mise en œuvre, la coopération de toutes les parties prenantes, le Parlement, le pouvoir judiciaire, les organisations de la société civile et les autres institutions et organes concernés.

170 visites effectuées par le Conseil national des droits de l'Homme aux établissements pénitentiaires

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et ses commissions régionales ont mené 170 visites dans tous les établissements pénitentiaires, selon le rapport annuel de l'institution.

Dans son rapport 2019 sur les droits de l'Homme au Maroc publié sous le titre "L'effectivité des droits de l'Homme dans un modèle émergent des libertés", le CNDH souligne "avoir effectué, en 2019, 170 visites dans 76 établissements pénitentiaires, au sujet desquelles il a élaboré des rapports assortis de recommandations afin de garantir aux détenus la jouissance de tous leurs droits fondamentaux".

Il a aussi assuré qu'il veille au suivi des recommandations qui ont été soumises aux autorités compétentes, relevant que "ces visites inscrites dans les actions de terrain entreprises par le Conseil et ses commissions régionales ou qui interviennent dans le cadre du traitement des plaintes qui leur sont adressées, concernent des personnes poursuivies dans des affaires de terrorisme ou sur fond de protestations, ou encore des cas individuels".

Le document relève que l'institution œuvre au suivi de la situation des pensionnaires dans les centres de détention à travers le traitement des doléances qu'elle reçoit au niveau central et régional et les visites que les membres et les cadres du Conseil entreprennent dans les lieux de détention ou dans le cadre du suivi de cas particuliers, ou encore sur demande d'un des détenus, de sa famille ou de son avocat.

Le Conseil donne la priorité essentiellement aux victimes des allégations de tor-



ture et de mauvais traitement, à celles d'atteinte au droit à la vie, au droit à la santé, à l'éducation et à la formation comme il s'ouvre sur les autres acteurs institutionnels pour conjuguer leurs efforts en vue de protéger et renforcer les droits des détenus, explique-t-on.

A cet égard, le CNDH coopère régulièrement avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) dans le but d'améliorer les conditions des prisonniers.

Il met l'accent dans ce sens sur le phé-

nomène de la surpopulation carcérale et son impact négatif sur les prisonniers en termes de jouissance des droits à la santé et à l'éducation en particulier.

Le Conseil a d'autre part poursuivi la mise en œuvre des recommandations de son rapport thématique autour de "la crise des prisons, une responsabilité partagée: 100 recommandations pour la protection des droits des détenus".

Parmi les recommandations formulées par le Conseil figurent la consolidation des droits fondamentaux des détenus et l'in-

terdiction de la discrimination, tout en accordant plus d'importance aux catégories vulnérables, en leur offrant l'aide sociale et l'accompagnement nécessaires.

S'agissant de la formation des employés des établissements pénitentiaires, le rapport précise que le Conseil contribue au renforcement de leurs compétences, particulièrement après la création de l'Institut national de formation aux droits de l'Homme (INFDH) - Driss Benzekri, par l'organisation d'une série de sessions de formation axées sur les droits des détenus.

Deux détenus et neuf fonctionnaires contaminés par le Covid-19

Le nombre des cas de contamination au nouveau coronavirus (Covid-19) dans les établissements pénitentiaires se limite à deux parmi les détenus et neuf dans les rangs des fonctionnaires, a indiqué, dimanche, la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR).

Grâce aux mesures préventives prises par la DGAPR au moment opportun et avec l'efficacité requise en vue d'empêcher la transmission du virus dans les établissements pénitentiaires, le nombre de cas de contamination parmi les détenus se limite à deux seulement, soit un chiffre très faible par rapport au nombre total des détenus qui s'établit à 80.000, explique la délégation dans un communiqué.

Même constat dans les rangs des fonctionnaires puisque les cas d'infection au coronavirus se limitent à neuf, soit un chiffre très inférieur au vu du nombre actuel de cette catégorie (10.200 fonctionnaires), ajoute la même source.

La DGAPR relève que dans le cadre des mesures préventives anti-coronavirus, elle a placé en quarantaine les fonctionnaires des établissements pénitentiaires au sein même de ces établissements, notant qu'elle a aussi mis en place un système de rotation entre deux groupes, chacun travaillant pendant deux semaines successives.

Toutes les mesures financières et logistiques nécessaires à cette opération ont été prises, fait savoir la Délégation, ajoutant qu'au moment du remplacement du premier groupe, tous les membres du deuxième groupe ont été soumis à un examen médical effectué par des commissions relevant du ministère de la Santé. A l'issue de cet examen, 137 de ces fonctionnaires ont été empêchés de rejoindre les établissements en guise de précaution.

Dans le même sens, selon le communiqué, 93 de ces fonctionnaires ont été soumis à un test de dépistage du Covid-19, qui a révélé trois cas de contamination parmi les fonctionnaires qui de-

vaient remplacer leurs collègues à la prison locale de Loudaya le 11 avril.

Et de poursuivre qu'un des employés, qui devait faire partie de ce groupe, avait informé la direction de cet établissement qu'il a été infecté par le coronavirus trois jours avant la date mentionnée (le 8 avril).

Les fonctionnaires infectés ont été soumis au protocole de traitement adopté par les autorités sanitaires, tandis que les autres ont été mis en quarantaine à leurs domiciles.

Toujours en guise de précaution, les membres du premier groupe, une fois leur shift terminé, ont été soumis à l'examen médical par les mêmes commissions susmentionnées, relève le communiqué, ajoutant qu'en date du 11 avril, les employés qui présentent des symptômes similaires à ceux du coronavirus ont été soumis à un test de dépistage qui a révélé 4 cas positifs dont trois femmes et un homme, travaillant à la prison locale de Ksar El Kébir. Ces fonctionnaires-là

ont suivi le protocole de traitement en vigueur.

A cette période, relève la source, les quatre détenues qui étaient gardées par les employés infectés ont été soumises également à des tests, et l'une d'entre elles s'est avérée positive au Covid-19, et avait été placée au sein de cet établissement le 8 avril, dans le cadre de l'application de la loi sur la quarantaine, pour être soumise au protocole de traitement, sachant qu'elle a été libérée avec une autre détenue qui a été arrêtée dans le même cadre. Les deux autres prisonnières ont été hospitalisées pour suivre de près leur état de santé.

Par précaution, 55 pensionnaires de cet établissement ont été soumis à un test de dépistage du coronavirus, qui a révélé une seule infection et par conséquent, il a été décidé de soumettre ce dimanche l'ensemble des détenus au même test, toujours en guise de précaution, souligne la DGAPR, ajoutant que le directeur de la prison locale de Ouar-

zazate a été lui aussi testé positif de même qu'un fonctionnaire qui avait quitté cet établissement le 11 avril dans le cadre de la rotation avec le deuxième groupe.

La DGAPR rappelle dans ce sens que l'ensemble des membres du premier groupe ont été soumis à un examen médical avant de quitter l'établissement, relevant que le fonctionnaire en question n'a présenté aucun symptôme du coronavirus.

Le comité local de veille a décidé de procéder à un test pour les employés et les détenus qui doivent y être soumis conformément au protocole mis en vigueur par ledit comité dans de tels cas.

En relation avec ce qui précède, et pour empêcher la transmission de l'infection au coronavirus à la population carcérale, les nouveaux détenus sont tous examinés, indique le communiqué, précisant que 102 nouveaux pensionnaires ont été isolés et 23 d'entre eux ont été soumis au test de dépistage du nouveau coronavirus qui n'a révélé aucun cas positif.

Distribution des produits de désinfection à Youssoufia



La sous-direction du ministère de la Justice à Safi, Youssoufia et Essaouira a procédé, vendredi, à la distribution de produits de stérilisation et de désinfection, au profit des institutions judiciaires dans la province de Youssoufia, en vue de contribuer aux efforts de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

Ainsi, il a été procédé à la distribution de gels désinfectants et de masques de protec-

tion au niveau des services judiciaires à Youssoufia relevant de la circonscription judiciaire de la Cour d'appel à Safi, à savoir : le tribunal de première instance de Youssoufia, la Section de la justice de la famille et le Centre du juge résident à Echemmaia.

A cette occasion, le sous-directeur provincial du ministère de la Justice à Safi, Youssoufia et Essaouira, El Bachir El Hamouni, a souligné que cette initiative permettra le nettoyage, la

désinfection et la stérilisation des différents espaces communs à ces structures judiciaires précitées, afin d'assurer la sécurité sanitaire au sein des tribunaux et de protéger la santé du personnel, des magistrats, des fonctionnaires et auxiliaires, ainsi que des justiciables.

Dans une déclaration à la presse, il a souligné qu'une commission relevant de la sous-direction du ministère de la Justice effectue des visites quotidiennes à ces services judiciaires au ni-

veau de la province de Youssoufia pour faire le suivi des opérations de stérilisation menées notamment par les services de veille sanitaire, le conseil municipal et les autorités publiques, et apporter le soutien logistique nécessaire.

Il a indiqué que le ministère de la Justice a adopté une série de mesures préventives, notamment la suspension de la tenue des audiences dans les différents tribunaux du Royaume et l'organisation du travail de manière à assurer une meilleure protection des fonctionnaires aussi bien dans l'administration centrale, les services décentralisés, que dans les différents tribunaux et juridictions du Royaume.

De même, le ministère a pris des mesures d'ordre financier et logistique relatives à l'organisation des opérations de désinfection et l'achat des masques de protection au profit des magistrats et des fonctionnaires, ainsi que la désinfection permanente des espaces et enceintes des tribunaux, a-t-il ajouté.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des mesures énoncées par le ministère visant à allouer une enveloppe budgétaire pour l'achat et la distribution de moyens de protection et de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

Brèves

Tanger

Les travaux de construction du nouveau centre médico-légal de Tanger ont atteint un taux de réalisation avancé, ce qui permettra d'inaugurer ce centre très prochainement.

Dans une note d'information, la commune de Tanger a expliqué que les travaux vont bon train en ce qui concerne l'aménagement extérieur et l'équipement du centre avec le matériel et outils nécessaires, notant que le centre sera doté d'équipements modernes répondant aux normes internationales.

Le maire de Tanger, Mohamed Bachir Abdellaoui, accompagné de plusieurs responsables communaux, a visité le chantier de construction du centre et s'est enquis de l'état d'avancement des travaux ainsi que des différents équipements et installations du centre.

Le centre médico-légal, construit et équipé selon les plus hauts standards, se veut l'un des projets structurants de Tanger et vient renforcer l'infrastructure de la ville et de la région du Nord en général.

Tétouan

L'Association des agents des marchés de gros des légumes et fruits et l'Association des commerçants et des professionnels du marché de gros des légumes et fruits ont exprimé leur satisfaction quant à l'état de l'approvisionnement du marché de gros des légumes et fruits de Tétouan.

Dans un communiqué conjoint, rendu public suite à une réunion tenue avec les autorités locales, les deux associations se sont dites satisfaites quant à l'approvisionnement du marché de gros des légumes et fruits de Tétouan, qui se déroule "dans de bonnes conditions".

Elles ont, à cet égard, salué les autorités locales pour leur accompagnement continu, ayant permis de résoudre des problèmes liés à l'approvisionnement du marché de gros et à la circulation des camions de et vers la ville de Tétouan.

Al Hoceima

Une campagne de don du sang se tiendra, les 21 et 22 avril, à l'initiative de l'Association "Al Hoceima Ajjal". Organisée en partenariat avec la délégation provinciale de la santé d'Al Hoceima et le centre de transfusion sanguine de la ville, cette initiative s'assigne pour objectif de renflouer le stock de sang.

Dans un communiqué, l'association a appelé les citoyens, qui souhaitent faire don de leur sang, à se rendre au centre de santé Al Harchi, tout en veillant au port des masques de protection et au respect des mesures préventives décrétées par les autorités publiques.

Poursuite des actions de solidarité dans la région de Marrakech-Safi

L'Association des lotisseurs et promoteurs de l'immobilier résidentiel et touristique de la région de Marrakech-Safi (ALPI-région de Marrakech-Safi) a annoncé avoir mis en place un dispositif pour contribuer à venir en aide aux familles nécessiteuses, dans le cadre de l'élan national de solidarité et des efforts visant à atténuer les effets socioéconomiques de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) sur les populations.

Ainsi, l'Association a mené une première opération portant sur l'octroi de 6.400 paniers de produits alimentaires, dont 1.700 paniers ont été distribués aux ménages concernés dans la province de Safi, 500 à Essaouira, 2.000 à Rehamna et 1.200 dans la province d'Al Haoua, alors que la distribution de 1.000 paniers au niveau de la commune de Marrakech a été lancée samedi, indique un communiqué de l'ALPI-région de Marrakech-Safi.

D'autres actions importantes ont été également concrétisées, relève le même source, précisant qu'il s'agit de la contribution des promoteurs immobiliers installés à Safi au Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Covid-19, à hauteur de 900.000 DH, et de la prise en charge des nouveau-nés abandonnés pendant toute la période de confinement. Et



de poursuivre qu'un promoteur à Essaouira a, de son côté, mis un hôtel (22 chambres et restauration) à la disposition de la Direction régionale de la santé, tandis qu'un autre a fait don de 190.000 DH pour l'équipement d'un hôpital à Chichaoua.

L'Association a, en outre, rappelé que ses premières actions et contributions ont été entreprises sous diverses formes, pour un montant estimé à 1.400.000 DH, outre la mise à la disposition de la Direction régionale de la

santé d'un appartement de 120 appartements.

L'ALPI-région de Marrakech-Safi a tenu à remercier vivement l'ensemble de ses membres, notamment ceux installés dans les différentes provinces de la région de Marrakech-Safi, pour leur mobilisation, tout en faisant part de son engagement à continuer à contribuer aux efforts déployés à l'échelle nationale, sous la vision éclairée de SM le Roi Mohammed VI, afin d'enrayer la propagation de cette pandémie.

Les campus demeurent ouverts aux seuls étudiants étrangers

Sur 50.174 résidents, 49.122 ont rejoint leurs familles et 1.052 vivent encore dans les cités universitaires

Près de mille étudiants étrangers vivent toujours dans les campus universitaires marocains malgré la décision de les fermer, dans le cadre des mesures prises pour faire face à la propagation du coronavirus, a affirmé le directeur de l'Office national des œuvres universitaires sociales et culturelles (ONOUSC), Nouredine Tehami.

"Ces étudiants sont maintenant nos invités, et il est impossible de les abandonner dans cette situation critique", a-t-il déclaré à la MAP, soulignant, que durant cette conjoncture exceptionnelle qui oblige les institutions à prendre des précautions et des mesures pour se protéger contre tout éventuel risque causé par le "Covid-19" à l'intérieur des cités universitaires, l'office prend en charge ces étudiants et met à leur disposition tout ce dont ils ont besoin.

Il a fait savoir que sur un total de 50.174 résidents dans les campus universitaires, 49.122 étudiants ont pu quitter les cités pour rejoindre leurs familles, tandis que seulement 1.052 vi-

vent encore dans les campus, y compris des étudiants étrangers et d'autres en médecine appelés dans les hôpitaux en renfort face à cette situation critique, ainsi que ceux venant des orphelinats.

La décision de fermer les cités universitaires, précise le directeur, est une action nécessaire qui s'impose au regard des mesures prises par le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, selon lesquelles les cours présentiels ont été suspendus, et un nouveau programme de travail pour les cadres pédagogiques a été adopté afin de pouvoir enseigner à distance.

Nouredine Tehami a en outre tenu à saluer tous les étudiants, qui ont fait preuve d'un grand sens de patriotisme et de responsabilité et qui ont interagi très positivement avec la décision de fermer ces cités universitaires, en les quittant dans un délai record de cinq jours.

En ce qui concerne les autres mesures de précaution prises par l'ONOUSC, il a affirmé que



toutes les dépendances des cités universitaires ont été désinfectées, dont les restaurants, les bibliothèques et les différentes salles, rappelant qu'il y a 22 cités universitaires avec une capacité d'accueil de plus de 50.000 étu-

diants réparties sur l'ensemble du Royaume.

En ce qui concerne les aspects qui devraient être abordés davantage au niveau des campus universitaires après cette pandémie, le directeur a cité le système de santé

des étudiants et en particulier la "couverture sanitaire" qui fait déjà l'objet d'un programme gouvernemental, soulignant la nécessité de s'efforcer de généraliser ce programme à l'ensemble des étudiants à travers le Royaume.

60 Marocains bloqués en Mauritanie

L'ambassade du Maroc à Nouakchott annonce les avoir pris en charge



L'ambassade du Maroc à Nouakchott a annoncé, samedi, avoir pris en charge 60 citoyens marocains bloqués en Mauritanie, dans le cadre des mesures prises pour assurer le suivi des conditions des membres de la communauté marocaine résidant dans ce pays maghrébin, au vu des circonstances ex-

ceptionnelles dans lesquelles le monde vit suite à la propagation du nouveau coronavirus.

Dans un communiqué parvenu à la MAP, l'ambassade a indiqué qu'il s'agit de 28 Marocains bloqués dans la capitale Nouakchott et de 32 dans la ville de Nouadhibou (nord de la Mauritanie), fai-

sant état de la prise en charge des frais d'hospitalisation et de chirurgie dans une clinique privée d'un citoyen marocain atteint d'une maladie chronique.

Parmi les autres mesures prises, la même source a cité l'intervention auprès du ministère mauritanien des Affaires étrangères et des autorités compétentes pour prolonger la durée de validité des visas pour les citoyens marocains bloqués en attendant leur retour au Maroc.

Aucune infection par le Covid-19 n'a été enregistrée parmi les membres de la communauté marocaine, ni parmi les citoyens bloqués en Mauritanie, a-t-il rassuré.

L'ambassade a, par ailleurs, souligné que ses services ont sensibilisé les chauffeurs routiers marocains à la nécessité de respecter les mesures de précaution prises par les autorités mauritaniennes, à savoir la création d'un espace privé à l'entrée nord de la ville de Nouakchott dans lequel toutes les conditions de confort sont assurées et qui est destiné à recevoir et à décharger les camions en provenance du Maroc, lesquels contribuent à approvisionner le marché mauritanien en légumes, fruits et autres denrées

alimentaires.

Elle a, une nouvelle fois, exhorté tous les citoyens marocains résidant en Mauritanie à respecter strictement les décisions et les mesures préventives prises par les autorités mauritaniennes pour faire face à la pandémie du coronavirus, exaltant les efforts déployés par ces autorités, qui n'ont ménagé aucun effort pour apporter une assistance aux citoyens marocains dans le cadre des efforts efficaces tendant à endiguer la propagation du Covid-19.

Pour rappel, l'ambassade du Maroc à Nouakchott a annoncé, le 16 mars dernier, la mise en place d'une cellule de communication et de suivi en faveur des membres de la communauté marocaine résidant en Mauritanie, au niveau de l'ambassade et du consulat général du Royaume à Nouadhibou, afin de les sensibiliser aux mesures préventives prises pour juguler la propagation de l'épidémie.

Elle a également consacré deux numéros de téléphone pour recevoir des communications et répondre aux demandes de renseignements des citoyens marocains: 0022243065974 pour l'ambassade et 0022227098517 pour le consulat général du Royaume à Nouadhibou.

Abdellah Ouzitane : *Le Maroc doit faire de la santé publique, de l'enseignement et de la réduction des inégalités ses premières priorités*

Entretien

Contrairement à beaucoup de pays qui ont fait montre de frilosité et de fragilité face à la crise sanitaire du Covid-19, le Maroc, via les innombrables mesures anticipatives qu'il a prises pour faire face à cette pandémie, a prouvé qu'il disposait d'une visibilité et d'une capacité de mobilisation unanimement louées par les observateurs internationaux. Cette crise sanitaire aux incidences humanitaires, politiques et économiques catastrophiques, a été au centre d'une rencontre organisée à Essaouira sur le devenir d'un monde bâti sur des équilibres et des alliances qui ont démontré leurs limites.

Abdellah Ouzitane, professeur à l'Université de Bordeaux, président-fondateur du Centre des études et de recherches sur le droit hébraïque, chercheur en géopolitique, nous en parle.



Libé : Que pensez-vous des mesures prises par le Maroc pour faire face à l'actuelle crise sanitaire ?

Abdellah Ouzitane : Le Maroc a mobilisé très rapidement, et ce dès le début de cette crise, tous les moyens possibles, notamment médicaux, sociaux, humains et sécuritaires. La mise en place d'un haut conseil de crise, qui s'est réuni sous la présidence de S.M le Roi, a permis de dégager des choix stratégiques qui méritent d'être fortement salués.

Les mesures prises par notre pays peuvent présenter dans l'avenir une réelle opportunité socioéconomique, si elles sont accompagnées par des dynamiques et des réformes institutionnelles permettant leur pérennité.

Quels sont, d'après vous, les défis auxquels le Royaume pourrait se trouver confronté après cette phase critique ?

Le Maroc doit faire de la santé publique sa priorité et notamment la lutte contre les pandémies. La réforme du système éducatif doit être aussi au cœur de la réforme de la société. Il faut aussi accélérer le processus de réduction des inégalités sociales et spatiales, consolider les mécanismes de lutte contre l'extrémisme religieux tout en faisant valoir le brassage culturel extraordinaire du Royaume. Ainsi, il est essentiel de prendre davantage en compte la pluralité culturelle qui permet une hétérogénéité normative sociale. Dans un contexte de crise, la vulnérabilité sociale risque de prendre des

formes plus complexes et mener à des tensions sociales et politiques si l'on ne travaille pas assez sur l'édification d'un discours émancipateur et fédérateur autour d'une identité normative. Là je fais allusion à ceux qui ont appelé, dans certaines villes du Royaume, au non-respect des mesures de confinement. C'est une dérive idéologique dangereuse et constamment évolutive à laquelle nous devons faire face avec la plus grande fermeté.

Sur les plans régional et international, le Royaume a un rôle déterminant à jouer dans la médiation et dans la prise de décisions constructives au Proche-Orient, en Afrique et ailleurs. Les défis actuels exigent surtout une redéfinition de la notion de sécurité, sa compréhension, sa perception ainsi que les modalités de sa mise en œuvre afin que celle-ci dépasse les concepts politiques érigés. Passer de la sécurité collective à la sécurité humaine est un élément clé de l'échiquier politique international.

Les recherches en matière de sécurité doivent mettre au premier plan les opportunités stratégiques, l'évaluation des capacités internes et les contraintes externes pour que le Maroc renforce davantage ses attributs de puissance que lui confère sa position géopolitique. Tout ceci doit passer par l'approfondissement de la connaissance scientifique et on en revient encore une fois à l'importance de l'éducation et de la formation.

La crise du Covid-19 a tragique-

ment secoué l'image d'une Union européenne solidaire et fidèle aux parcours humanitaires qu'elle a toujours prônés et défendus. Quelle analyse pouvez-vous faire de cette donne ?

Cette crise sanitaire révèle des difficultés sur le plan de la coordination et de la solidarité. L'Europe semble ne pas remplir efficacement son rôle. En l'absence d'une stratégie européenne claire et unifiée, les Etats avancent en ordre dispersé. L'Europe a occulté certains effets de l'intégration des Etats membres, notamment sur des questions relatives aux politiques sociales. S'ajoute à cela un équilibre très relatif entre le développement de l'Europe en tant que «dynamique régionale» et celui des «espaces nationaux». Une Europe de la paix existe historiquement, mais une Europe conforme à la réalité qui se dessine, demeure en décalage avec le «corpus politique».

Qu'il s'agisse de l'Europe ou d'autres espaces, il n'y a pas de vision d'un avenir commun sans un réel consensus et sans solidarité effective. Si l'Italie succombe, pour ne citer que ce pays, c'est le principe même de l'Union européenne qui serait remis en cause et, dans une approche plus globale, le système politique européen. L'euroscpticisme dans certains pays du Sud et de l'Est est assez préoccupant.

Le désir d'une Europe équilibrée, moins marquée par les politiques néolibérales, doit nous inciter à penser qu'il

est toujours possible de donner du sens au projet européen. L'adhésion des citoyens à l'espace public européen doit être renforcée et la notion de la «sécurité collective européenne» ne doit pas se limiter uniquement à la sécurité économique et financière mais garantir aussi une «Europe des sociétés».

Beaucoup de sociologues et de politologues parlent de l'avènement d'un nouvel ordre mondial au lendemain de cette crise sanitaire. Qu'en pensez-vous ?

L'ordre mondial est établi depuis toujours par la notion des alliances stratégiques. Ces dernières sont dorénavant à repenser. Cependant, la nouvelle carte géopolitique et géostratégique a jeté ses premières bases bien avant ce contexte de crise. Cette pandémie aura accéléré une nouvelle équation où le processus de «démondialisation» ou d'une «mondialisation repensée» est sans doute en vue. Nous assistons à la montée du souverainisme, aux politiques protectionnistes, à la faiblesse de certaines constructions comme c'est le cas en Europe, des guerres où des acteurs régionaux et trans-régionaux s'affrontent par procuration comme au Proche-Orient. S'ajoute à cela une Chine de plus en plus forte économiquement et qui tente d'imposer sa vision du monde et de l'Est est assez préoccupant.

Propos recueillis par Abdelali Khallad

Le Covid-19 ne cible pas uniquement le système respiratoire humain !



En décembre 2019, plusieurs cas de pneumonie évolutifs sont apparus en Chine, ce qui a contraint le pays à prendre plusieurs mesures draconiennes de précaution, de confinement et de désinfection pour limiter au maximum l'étendue du virus sans même connaître son origine. Ces cas ont été confirmés par les autorités chinoises le 7 janvier 2020 en affirmant qu'il s'agissait bien d'un nouveau virus de la famille des coronavirus baptisé ainsi définitivement Covid-19 ou SARS-CoV-2 et qui provoque des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères qui entraînent principalement des infections respiratoires fébriles.

Et à partir du début mars, l'Afrique du Nord a suivi l'Europe et l'Asie en devenant de nouveaux foyers du Covid-19. Le Maroc ne fait pas l'exception. En effet, le premier cas confirmé de ce virus est apparu le 1er mars 2020. Dès lors, le Royaume a commencé à renforcer le contrôle épidémiologique ainsi que celui des personnes infectées pour éviter la propagation de la pandémie. Les mesures préventives prises par le Royaume ne se limitent pas à ce niveau. Mais il a pris d'autres décisions consécutives. Ainsi, le gouvernement marocain a procédé à la fermeture totale des frontières, à l'arrêt des écoles, au confinement graduel interne et à l'activation du Plan national de préparation et de riposte selon la situation pandémique actuelle. Il faudra aussi noter que la démarche participative et de contribution des citoyennes et citoyens s'est avérée amplement importante à travers le respect des mesures générales d'hygiène préconisées par le ministère de la Santé.

Cependant, des questions s'imposent : Ces mesures préventives sont-elles suffisantes pour éradiquer cette

pandémie et maintenir un niveau minimal de la croissance économique ?

Le Maroc a été parmi les premiers pays qui ont réagi très rapidement dans le but de limiter l'étendue et les risques de la propagation de la pandémie, mais cette réaction a été très difficile vu la vision floue de l'incident et ses conséquences potentielles. Le volet qui semblait être plus laborieux et exemplaire était bien celui de la communication de l'Etat marocain avec les citoyennes et citoyens, en sensibilisant ces derniers sur la gravité de la pandémie et sa propagation, et en les convainquant de respecter les normes et les règles de sécurité et les mesures de confinement à partir du 16 mars 2020. En même temps, l'Etat a eu la rude tâche de gérer tous les secteurs économiques et sociaux impactés par la crise pandémique en prenant des décisions à plus faible risque pour une société plus sûre malgré l'ampleur de cette crise causée par la propagation rapide du Covid-19.

Il s'avère que la situation actuelle a des impacts multidimensionnels, ce qui veut dire qu'il ne faut pas ignorer même le cas pessimiste dans cette période. A cet effet, la dégradation des perspectives de croissance économique nationale en 2020 pourra être très réaliste au moment où le monde entier passe par une crise majeure conjuguée à l'arrêt d'activité de plusieurs secteurs qui connaissent toujours un rendement positif. Ainsi, la pandémie menacera alors non seulement les cellules respiratoires et pulmonaires des êtres humains, mais aussi la croissance économique mondiale. L'espoir d'une reprise économique forte et durable en 2020 s'est amplement atténué avec l'expansion de la pandémie dont l'ampleur de l'impact s'avère de plus en plus pesante et importante.

En tant qu'économie basée sur la

consommation, le tourisme, les transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE), le secteur des services et commerce et l'exportation du phosphate, le Maroc ne pourrait pas échapper aux impacts négatifs de cette catastrophe, surtout avec une année de sécheresse. S'ajoute à tout cela une croissance économique qui aurait de nouveau ralenti de 0,7% en 2019, passant de 3% à 2,3%, résultat d'un recul prévu de 5,3% de la valeur ajoutée agricole et d'une augmentation de 0,7% du rythme des activités non agricoles.

Compte tenu de l'impact des conditions climatiques défavorables et de la propagation au niveau mondial de la pandémie du Covid-19, les prévisions de croissance de l'économie nationale en 2020 paraissent difficiles à atteindre car l'année 2019 n'a connu aucune crise majeure.

Tous les secteurs de l'économie se retrouvent perturbés par la situation actuelle : l'agriculture, le tourisme, les transports, l'industrie, les métiers qui dépendent des importations, etc. Selon Bank Al-Maghrib, la valeur ajoutée agricole reculerait de 2,7% avec une récolte céréalière impactée par les faibles précipitations. Aussi selon cette institution, les activités non agricoles ralentiraient à 2,9%, ce qui fait que 2020 sera très difficile sur le plan social.

Sur le marché du travail, le taux de chômage qui a reculé en 2019 de 9,5% à 9,2% connaîtrait notamment une hausse modérée conjuguée à la disparition d'opportunités à cause de la pandémie, notamment l'arrêt des activités des entreprises, le report de tous les concours étatiques et les mesures de confinement qui sont décriées vu que la population marocaine est obligée aujourd'hui de rester chez elle. La baisse de la consommation des ménages et de l'investissement

restera alors le fait remarquable. On assistera probablement aussi à un ralentissement des exportations suite à la perturbation des chaînes logistique et d'approvisionnement et la baisse des commandes provenant de l'étranger.

Le facteur du temps et l'intelligence collective de l'Etat et du peuple marocains vont jouer un rôle essentiel dans le management des impacts de cette catastrophe mondiale avec des décisions bien calculées pour garder un rythme stable d'une économie menacée.

Face à cette situation, le Maroc doit veiller actuellement à se baser sur la veille économique multidimensionnelle, en exploitant les dernières technologies qui consistent à identifier au préalable les répercussions de cette crise mondiale ainsi qu'à la recherche et les connaissances culturelles de ce phénomène. Cette approche va lui permettre, d'une part, de prévenir les risques relatifs à la santé et à la sécurité politique et monétaire, et d'autre part, d'être prudent face aux pièges artificiels et de savoir exactement sur quel pied danser.

En résumé, on pourra dire que cette crise du coronavirus a montré les fragilités de tous les systèmes et a démontré aussi qu'un grand nombre de pays n'étaient point prêts à faire face à ce type de désastre, d'où un retour à l'Etat social qui s'impose. Des leçons doivent être certainement tirées lorsque la tempête aura laissé place au calme et il faudra valoriser les décisions courageuses prises par l'Etat durant toute cette période et qui ont montré que la santé et le bien-être du capital humain n'ont pas de prix. L'appel de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la création d'un fonds spécial, dans un contexte exceptionnel, dédié au soutien social et économique du Royaume avec la participation du budget de l'Etat, de plusieurs organismes, fonctionnaires et citoyens a montré un grand signe de solidarité et qu'aux moments de détresse apparaît l'union.

C'est sur les leçons tirées des faiblesses des systèmes constatées lors de la gestion des impacts de la pandémie que notre nouveau modèle de développement doit être basé, d'une manière plus consciente pour faire de notre pays un lieu plus sûr et meilleur.



Par Fadi Oukili Asraoui
Docteur en économie



L'Europe entame un déconfinement à hauts risques



Jugeant le coronavirus "sous contrôle", l'Allemagne et la Norvège ont entamé lundi leur déconfinement, une lente et délicate opération dans une Europe cloîtrée depuis des semaines, encore meurtrie par la pandémie mais impatiente de relancer son économie.

A ce jour, le continent européen a payé le plus lourd tribut à la maladie, comptabilisant près des deux tiers des 164.000 morts recensés dans le monde. L'Italie a été le pays le plus touché (23.660 décès), suivi de l'Espagne (20.453), la France (19.718) et du Royaume-Uni (16.060), selon un dernier bilan de l'épidémie établi à partir de sources officielles.

Avec 135.000 cas recensés et environ 4.000 décès, la pandémie est en Allemagne "sous contrôle et gérable", ont jugé les autorités, qui ont donc autorisé la réouverture lundi matin des magasins d'une surface inférieure à 800 m².

Commerces d'alimentation, librairies, concessionnaires automobiles, magasins de vêtements et autres fleuristes pourront de nouveau accueillir des clients. Fédéralisme oblige, la mesure sera appliquée de façon sensiblement différente dans les seize Etats-régions du pays, et de nombreux commerces resteront encore porte close dans la capitale Berlin lundi.

Les salons de coiffure ne rouvriront qu'à compter du 4 mai. Lieux culturels, bars, restaurants - sauf pour les livraisons -, aires de jeu, terrains de sports, demeurent eux aussi fermés. Les grands rassemblements tels que les concerts ou compétitions sportives, resteront interdits au moins jusqu'au 31 août.

La situation reste "fragile", a souligné la chancelière Angela Merkel, à l'annonce de cette première étape d'une stratégie qui lève progressivement les restrictions sociales mises en place de-

puis un mois.

Ce plan mis en oeuvre par l'Allemagne, locomotive économique du Vieux continent, est scruté par une Europe qui vit sous cloche depuis près d'un mois, et dont certains pays s'apprêtent à entamer le défi du confinement à mesure que la maladie y apparaît contenue.

Le défi est énorme: relancer progressivement l'activité, contenir les impatiences des populations enfermées, voire les risques d'explosion sociale, tout en prévenant une possible résurgence du virus et en préservant des systèmes sanitaires saturés.

"Nous ne pourrions pas vivre notre ancienne vie avant longtemps. La distance et la protection resteront la règle et la mesure de notre vie quotidienne", a averti Armin Laschet, dirigeant d'une des régions d'Allemagne les plus touchées, la Rhénanie du Nord-Westphalie.

Ecoles et lycées allemands ne rouvriront ainsi progressivement qu'à partir du 4 mai. Les mesures de distanciation sociale dans l'espace public restent prolongées, et le port du masque "fortement conseillé".

L'Autriche voisine avait permis mardi la réouverture prudente de ses petits commerces et jardins publics, tout en invitant la population à limiter ses déplacements et en conservant de sévères prescriptions sur le port du masque et les distances entre personnes.

La Norvège a commencé lundi à rouvrir ses crèches, premier pas d'une levée lente et progressive des restrictions décrétées mi-mars.

Certains parents ont toutefois exprimé leurs craintes et - comme au Danemark qui a rouvert certaines écoles mercredi - ont lancé une campagne "Mon enfant ne doit pas être un lapin de laboratoire pour le Covid-19" sur

Facebook. "Aller à la crèche est sans danger", a assuré le gouvernement. L'interdiction de séjour dans les résidences secondaires doit également être levée.

La France, l'Espagne et l'Italie, qui enregistrent des nombres de malades et de décès en baisse, après des semaines de hausse, se préparent elles aussi à de premières mesures de déconfinement.

"Nous allons devoir apprendre à vivre avec le virus", a prévenu lui aussi dimanche soir le Premier ministre français Edouard Philippe.

L'exécutif français, critiqué pour avoir tardé à généraliser les tests et le port du masque, travaille à un très progressif déconfinement à partir du 11

mai, même si la réouverture des écoles suscite de nombreuses interrogations.

En Italie, les premières mesures d'allègement ne seront pas prises avant le 3 mai, ont rappelé les autorités. Mais peu à peu les entreprises rouvrent, même si c'est de façon partielle et avec beaucoup de précautions. "Nous sommes de retour!", a lancé sur son compte Instagram le célèbre glacier romain Giolitti, qui annonce une reprise de ses livraisons mardi.

En Espagne, le chef du centre d'alertes sanitaires, Fernando Simon, a annoncé que pour la première fois depuis le 22 mars le bilan des morts quotidiens était passé, avec 410 décès, sous la barre des 500.

La morgue improvisée dans une patinoire de Madrid, qui a symbolisé l'hécatombe qui a endeuillé la capitale espagnole, fermera mercredi, et à partir du 27 avril les enfants, strictement enfermés depuis le 14 mars, pourront sortir prendre l'air.

En revanche, au Royaume-Uni, le confinement instauré le 23 mars a été prolongé d'au moins trois semaines jeudi et le gouvernement n'envisage pas encore d'en sortir.

Au Japon, qui comptabilise désormais le nombre de cas le plus élevé en Asie après la Chine et l'Inde, des médecins tirent la sonnette d'alarme, alors que le nombre de cas enregistrés a dépassé les 10.000 ce week-end, malgré l'instauration de l'état d'urgence.

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la pandémie est loin d'être jugulée au niveau planétaire, avec en particulier "des chiffres constants ou accrus" au Royaume-Uni et dans l'est de l'Europe.

Aux Etats-Unis, où un bras de fer oppose le président Donald Trump, partisan d'une reprise rapide de l'activité économique, à plusieurs gouverneurs démocrates, le gouverneur de

l'Etat de New York, épicentre de l'épidémie dans le pays, a annoncé que la pandémie avait pour la première fois amorcé une courbe "descendante".

"La poursuite de cette baisse dépendra de ce que nous ferons", a souligné Andrew Cuomo, qui a prolongé les mesures de confinement jusqu'au 15 mai.

Si l'Etat de New York connaît des signes d'amélioration, le bilan général des Etats-Unis continue de s'alourdir rapidement. La barre des 40.000 morts a été franchie dimanche, selon le comptage de l'Université américaine Johns Hopkins.

En Chine, les lycées de la province chinoise du Hubei (centre), d'où est partie l'épidémie du Covid-19 dans la ville de Wuhan, rouvriront le 6 mai. La maladie y a été manifestement jugulée après un bouclage total de plus de deux mois, et une reprise progressive de l'activité ces derniers jours, célébrée comme une "victoire" par le régime communiste.

En Australie, les autorités ont rouvert au public trois plages, où nageurs et surfeurs se sont de nouveau précipités pour profiter des vagues.

Après les Pâques chrétiennes et juives, le monde musulman se prépare à son tour cette année à un Ramadan des plus mornes, dans un Moyen-Orient au confinement généralisé de l'Arabie saoudite au Maroc, en passant par l'Egypte, le Liban ou la Syrie. "Nos coeurs pleurent", se désole le muezzin de la Grande Mosquée de La Mecque, la ville sainte de l'islam, désertée.

Sur le plan économique, le brut américain a déviscé lundi dans les échanges asiatiques passant sous 15 dollars le baril, son plus bas niveau depuis plus de deux décennies, face à une chute vertigineuse de la demande et des réserves américaines qui pourraient parvenir bientôt à saturation.



Nous ne pourrions pas vivre notre ancienne vie avant longtemps. La distance et la protection resteront la règle et la mesure de notre vie quotidienne

La polémique monte et la pandémie régresse à New York

L'épidémie du coronavirus dans l'Etat de New York est sur une courbe descendante, une première depuis le début de l'épidémie qui risque d'alimenter la polémique entre Donald Trump et les gouverneurs des Etats sur le maintien des mesures de confinement.

"Nous avons dépassé le point haut, et toutes les indications à ce stade sont que nous sommes dans une phase descendante", a indiqué dimanche le gouverneur de New York, Andrew Cuomo, lors de son point de presse quotidien sur l'épidémie.

Mais alors que la pression pour relancer l'activité monte à travers les Etats-Unis - avec plus de 740.000 cas confirmés et 40.000 morts, le pays le plus touché au monde par l'épidémie - il a appelé à la prudence pour "ne pas compromettre" les progrès réalisés.

"La poursuite de cette descente dépendra de ce que nous ferons", a souligné M. Cuomo, qui a prolongé récemment les mesures de confinement dans son Etat jusqu'au 15 mai.

D'autres Etats ont commencé à relâcher les règles de distanciation. Certaines plages de Floride ont été autorisées à rouvrir dimanche, et immédiatement prises d'assaut. Les gouverneurs du Texas et du Vermont ont aussi prévu de relancer certaines activités, prudemment, dès lundi.

La pression est forte, alors que le chômage explose. Les manifestations se sont multipliées depuis huit jours dans les Etats américains pour dénoncer un confinement jugé excessif.

La plupart des rassemblements se sont limités à quelques centaines de personnes, l'un d'eux, dimanche à Chicago, a même fait un flop, avec à peine trois voitures de manifestants. Mais une manifestation mercredi à Lansing, dans le Michigan, a réuni quelque 3.000 personnes.

Le président américain a à sa façon encouragé ces manifesta-

tions: vendredi, il avait appelé à "libérer" certains Etats dirigés par des gouverneurs démocrates. Samedi, après une dizaine de manifestations anti-confinement dans divers Etats, il a estimé que "certains gouverneurs étaient allés trop loin".

Des commentaires dénoncés par certains gouverneurs, y compris républicains

Larry Hogan, gouverneur républicain du Maryland, théâtre d'une manifestation samedi, a estimé qu'"encourager les gens à manifester contre un plan sur lequel vous venez de faire des recommandations, cela n'a pas de sens".

Autre point de friction entre gouverneurs et Donald Trump: les tests massifs nécessaires pour pouvoir relancer l'économie sans risquer une nouvelle flambée de

l'épidémie.

Le gouvernement fédéral assure que les Etats ont désormais une capacité suffisante de tests à leur disposition, ce que démentent plusieurs gouverneurs.

"Tout comme j'avais raison pour les respirateurs (notre pays est maintenant le +roi des respirateurs+, les autres pays nous appellent à l'aide et on va les aider), j'ai raison pour les tests: les gouverneurs doivent augmenter leurs efforts et faire le travail. On sera avec eux jusqu'au bout", a tweeté Donald Trump dimanche.

"Il y a une capacité suffisante de tests dans le pays aujourd'hui pour que n'importe quel Etat puisse entrer dans la phase 1" de réouverture de l'économie, a aussi affirmé son vice-président Mike Pence, sur Fox News.

Dans le cadre des recommandations émises par la Maison Blanche aux Etats pour décider la levée progressive du confinement, cette première phase prévoit la réouverture partielle de certains commerces.

Mais le gouverneur démocrate de Virginie, Ralph Northam, très critiqué par Donald Trump ces derniers jours pour avoir adopté des restrictions sur les armes, a qualifié de "délirantes" et "d'irresponsables" ces affirmations.

"Il nous a été demandé, en tant que gouverneurs, de mener cette guerre sans le matériel dont nous avons besoin", a-t-il affirmé sur CNN.

Gretchen Whitmer, gouverneure démocrate du Michigan, où quelque 3.000 personnes ont manifesté mercredi, a également

pointé une pénurie.

Tout comme M. Cuomo, qui alterne entre critiques et compléments de Donald Trump, mais qui a cherché à calmer le jeu.

Il a jugé la collaboration entre le gouvernement fédéral et les Etats pour faire descendre la courbe d'"exploit phénoménal", soulignant que Washington avait été "un partenaire formidable" quand il avait fallu augmenter la capacité des hôpitaux new-yorkais en mars.

Mais il a souligné que les tests constituaient le nouveau défi. "On peut faire mieux en travaillant ensemble que séparément", a-t-il souligné. "Nous devons travailler ensemble et faire du mieux possible. J'ai confiance que nous y arriverons car nous l'avons fait dans le passé".



Tunis prépare une levée progressive du confinement

Le chef du gouvernement tunisien, Elyes Fakhfakh, a annoncé dimanche soir que le confinement en place depuis le 22 mars serait prolongé jusqu'au 3 mai puis progressivement allégé, la situation étant "presque maîtrisée".

Le confinement a également été prolongé samedi en Algérie, pays voisin (jusqu'au 29 avril), et au Maroc (jusqu'au 20 mai).

Depuis le premier cas début mars, la Tunisie n'a identifié que 38 personnes décédées officiellement du coronavirus sur 879

malades testés positifs, et 129 hospitalisées, sans qu'on ne puisse confirmer les causes de cette situation ni son évolution à venir.

La situation est "presque maîtrisée", a estimé M. Fakhfakh lors d'un entretien télévisé, mais "on n'est pas encore sortis" de la pandémie, a-t-il prévenu.

"Nous voulons aplatir la courbe" du nombre de personnes contaminées et "jusqu'à présent on a réussi", a-t-il ajouté.

Le confinement très strict qui a été imposé, avec un couvre-feu

nocturne de 18H00 à 06H00 et de fortes restrictions des déplacements, autorisés seulement pour les cas d'extrême nécessité et quelques secteurs vitaux, a mis à l'arrêt la vie économique du pays depuis un mois.

Le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un prêt d'urgence de 745 millions de dollars à la Tunisie, prédisant sa pire récession depuis son indépendance en 1956.

"La situation sera difficile", a prévenu M. Fakhfakh: "Il y a deux millions de Tunisiens qui

ont besoin d'aide", sur environ 12 millions d'habitants.

Après une première série d'aides, un nouveau versement de 200 dinars (70 euros) sera destiné aux foyers démunis, a-t-il indiqué.

Durant le Ramadan, qui doit débuter en fin de semaine, le couvre-feu sera raccourci, ne débuteant qu'à 20H00.

Le déconfinement "ciblé et progressif" se fera selon trois paramètres, a indiqué M. Fakhfakh: les secteurs économiques les plus cruciaux seront relancés, et les

restrictions de sorties seront adaptées selon l'âge des personnes et le nombre de cas dans chaque région, a-t-il indiqué sans plus de précision.

Des centaines de personnes ont été arrêtées et des dizaines de milliers se sont vu saisir les papiers de leur véhicule pour avoir violé les interdictions de circulation ces dernières semaines.

L'OMS s'est alarmée vendredi de la progression rapide de la pandémie du coronavirus en Afrique, tout en estimant qu'elle pouvait encore être contenue.

Le coronavirus révèle les carences systémiques des services de santé dans le monde

La pandémie du nouveau coronavirus a révélé les "carences systémiques" des services de santé à travers le monde, a estimé lundi le G20, sans évoquer la décision des Etats-Unis de suspendre leur financement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les ministres de la Santé des 20 pays aux économies les plus développées ont tenu dimanche une réunion virtuelle, organisée par l'Arabie saoudite, actuellement à la tête du G20, un organisme qui a fait l'objet de critiques pour son silence initial concernant la pandémie.

"Les ministres de la Santé ont reconnu que la pandémie du Covid-19 avait mis en lumière des faiblesses systémiques dans les services de santé", ont-ils indiqué dans un communiqué conjoint, diffusé dans la nuit, à l'issue de la réunion.

"Cela a également révélé des vulnérabilités dans la capacité de la communauté internationale à prévenir et répondre à des menaces de pandémie", est-il écrit.

Les ministres ont souligné la nécessité d'améliorer l'efficacité des systèmes de santé grâce au partage d'informations, selon leur communiqué.

Mais le G20 n'a pas mentionné la décision mercredi dernier du président américain Donald Trump de suspendre le financement de l'OMS, qu'il accuse d'avoir failli dans sa gestion de la pandémie et d'avoir eu des



positions trop favorables à Pékin.

En 2019, les Etats-Unis ont contribué à hauteur de 400 millions de dollars au financement de l'agence onusienne.

Ce "n'est pas le moment de réduire le financement" des opérations de l'OMS, a de son côté

réagi le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, estimant que l'organisation était "absolument essentielle" dans la lutte contre le nouveau coronavirus.

La pandémie a fait plus de 164.000 morts dans le monde,

dont près des deux tiers en Europe, depuis son apparition en Chine en décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles dimanche.

Plus de 2.363.210 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués dans 193 pays et

territoires.

Des milliards de personnes sont confinées ou appelées à rester chez elles dans de nombreux pays, qui ont imposé des mesures pour endiguer la propagation du nouveau coronavirus affectant durement l'économie.

Violences contre les femmes

L'autre urgence en temps d'épidémie en Amérique latine

En Amérique latine, comme sur d'autres continents, le confinement imposé par l'épidémie du coronavirus a fait grimper en flèche les appels au secours des victimes de violences conjugales, empêchées de prendre la fuite par les mesures de restriction.

De l'ONU au pape François, les appels à aider les femmes victimes de violences en plein confinement, se sont multipliés ces dernières semaines.

"Malheureusement, de nombreuses femmes et jeunes filles se retrouvent particulièrement exposées à la violence précisément là où elles devraient en être protégées. Dans leurs propres foyers", a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

Le pape argentin François a également rappelé que les femmes "parfois courent le risque de subir des violences, à cause d'une cohabitation dont elles supportent un

trou grand poids".

"Le confinement plonge des milliers de femmes dans un enfer, enfermées avec un agresseur dont elles ont plus peur que du coronavirus", explique à l'AFP Victoria Aguirre, de l'ONG argentine MuMaLa qui lutte contre les violences machistes.

En Argentine, 18 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint pendant les vingt premiers jours du confinement débuté le 20 mars, et les appels à l'aide via des numéros d'urgence ont bondi de 39%.

La situation n'est guère plus brillante au Mexique, au Brésil, au Chili et ailleurs dans la région, où les mesures prises par les autorités et les associations semblent parfois bien insuffisantes.

L'Amérique latine a enregistré 3.800 féminicides en 2019, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente, selon des données préliminaires de l'Observatoire

de l'égalité de genre au sein de la Cepal, une agence onusienne pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Au Mexique, depuis le début du confinement le 24 mars, "les appels d'urgence ont augmenté", a indiqué à l'AFP Nadine Gasman, directrice de l'Institut national des femmes de Mexico (Inmujeres).

Chercheuse et créatrice d'une carte qui recense les féminicides au Mexique, Maria Salguero estime qu'environ "200 féminicides ont été commis depuis le 24 mars".

Début avril, le meurtre sordide d'Ana Paola, une adolescente de 13 ans, violée et frappée à mort chez elle par un cambrioleur dans l'Etat de Sonora (nord-est) alors que sa mère était sortie faire les courses, a provoqué l'indignation.

Dans le pays, depuis le début du confinement, les appels au secours ont augmenté de 60% auprès du Réseau national de refuge, une ONG qui organise l'accueil des femmes victimes de violence. Le

nombre de femmes accueillies est, lui, en hausse de 5%.

A Sao Paulo, épicentre de l'épidémie du coronavirus au Brésil, les plaintes pour violences domestiques ont également bondi de 30%.

Quelque 700 volontaires ont décidé de former un "réseau de justicières" qui apportent aux victimes une aide médicale, légale et psychologique à travers la messagerie WhatsApp.

Au Chili, qui a fait le choix d'un confinement sélectif dans les zones les plus touchées et d'un couvre-feu, les plaintes ont par exemple explosé (+500%) à Providencia, un quartier de classes haute et moyenne de la capitale Santiago.

La crise sanitaire a entraîné "une augmentation de la consommation d'alcool, des effets sur la santé mentale, plus d'anxiété, d'angoisse, de dépression et de violence à l'intérieur des familles", a reconnu la sous-secrétaire à la santé, Paula

Daza.

En Argentine, le meurtre de Cristina Iglesias et de sa fille Ada, âgée de 7 ans, par le conjoint de la mère, a secoué le pays. Les deux corps ont été retrouvés enterrés à leur domicile à Buenos Aires.

Ailleurs, la police est arrivée à temps, alertée par des voisins, pour sauver une femme que son mari attaqua à coups de marteau.

"Vous vivez dans la peur de lui tourner le dos. Ce n'est que plus tard, quand les bleus apparaissent, que vous réalisez qu'il aurait pu vous tuer", a déclaré à l'AFP Luciana, 25 ans, survivante des coups de son ex-conjoint.

"Chaque jour, une femme est abusée, violée ou battue chez elle par son partenaire ou son ex", rappelle Ada Rico, de l'ONG La Casa del Encuentro.

"En temps normal, nous travaillons pour qu'elle porte plainte. Aujourd'hui, l'urgence est de la faire sortir de chez elle", souligne-t-elle.

Le coronavirus tue dans les usines mexicaines



Lorsqu'Ana Lilia González s'est présentée à l'infirmerie de son usine à Ciudad Juárez, une ville du Mexique frontalière des États-Unis, le médecin lui a dit qu'elle pouvait continuer à travailler. Deux semaines après, elle est morte.

Son nom s'ajoute à la liste grandissante de décès dus au nouveau coronavirus dans les rangs des ouvriers des usines de Ciudad Juárez, Chihuahua, dans l'extrême nord du pays, très peuplé et très pauvre.

"Il y a encore quinze jours, elle allait bien. À l'infirmerie, ils n'ont pas voulu la renvoyer chez elle avant que son état n'empire", confie par téléphone à l'AFP une de ses collègues, elle-même en confinement depuis quelques jours.

Par peur d'être stigmatisée, cette femme de 24 ans qui tousse et dit avoir perdu le sens du goût, préfère ne pas révéler son nom. Ana Lilia, 45 ans, et elle étaient récemment ensemble à un mariage.

Syncreon, une usine mexicaine qui répare notamment les distributeurs automatiques de billets de banque destinés aux États-Unis, est l'une des entreprises considérées comme non essentielles pour l'économie mexicaine qui a été appelée à suspendre ses

travaux le 30 mars suite à un décret présidentiel.

Mais des milliers d'ouvriers du secteur manufacturier mexicain continuent de travailler dans des usines similaires, tout le long de la frontière avec les États-Unis longue de plus de 3.100 km.

On est loin des mesures prises dans d'autres pays qui ont imposé l'arrêt des usines pour aider à freiner la propagation de l'épidémie.

À Juárez seulement, parmi les 160 usines les plus importantes de la région, qui emploient quelque 300.000 personnes, "33 qui se disent vitales pour l'économie, 28 non essentielles et 35 qui le sont partiellement, continuent de fonctionner", a déclaré cette semaine la secrétaire au travail de Chihuahua, Ana Luisa Herrera. Les autres sont fermées.

Pour l'heure, au moins 13 ouvriers des usines de Ciudad Juárez sont morts de la maladie Covid-19, selon les autorités locales. Ana Luisa Herrera a assuré avoir pourtant averti le gouvernement fédéral qu'une trentaine d'entreprises ne respectaient pas les consignes et continuaient d'opérer normalement.

Elle a aussi fait valoir que seuls 18 inspecteurs étaient assignés au contrôle des usines de la région.

"Les États mexicains du nord

vont être les plus touchés par l'épidémie", a mis en garde Hugo López-Gatell, sous-secrétaire à la santé du gouvernement mexicain. Selon des données officielles, 7.497 cas du coronavirus sont confirmés, pour 650 décès.

"Nous avons appris l'hospitalisation de certains de nos colla-

borateurs lors de nos opérations à Ciudad Juárez et le décès regrettable de plusieurs d'entre eux", a reconnu l'usine Lear Corporation, qui produit des sièges pour l'industrie automobile, citée par plusieurs médias locaux.

"Les détenteurs de capitaux ne se soucient pas de la vie de leurs employés. Ils savent qu'ils ont à disposition un réservoir de main-d'œuvre bon marché", s'insurge Susana Prieto, avocate et défenseuse des droits du travail à Ciudad Juárez, dans un entretien avec l'AFP.

Elle accuse les entreprises d'avoir menti à leurs employés en prétendant qu'elles faisaient partie de la liste de celles encore autorisées à opérer pendant l'épidémie.

Cette semaine, des travailleurs de diverses entreprises ont manifesté en exigeant de pouvoir se protéger du coronavirus.

"Bientôt, les usines vont toutes fermer du fait de la psychose générale et de la nervosité du personnel... Les employés ne veulent tout simplement plus travailler", affirme à l'AFP le représentant à Ciudad Juárez du Conseil national de l'industrie, Pedro Chavira.

"On blâme l'industrie alors que l'ennemi ici c'est le virus", s'insurge Chavira qui se refuse à commenter ce qui c'est passé à

Syncreon et affirme que la plupart des entreprises qui continuent de fonctionner ont pris des mesures pour atténuer la propagation, telles que l'assainissement des installations, la distribution de masques de protection, du gel antibactérien, des contrôles de température et même la diminution des cadences de production, afin de réduire le nombre d'employés sur les sites.

Mais à Syncreon, sollicité sans succès par l'AFP, la réalité est différente. Alexis Flores, 22 ans, un technicien de l'usine, a été licencié pour avoir participé à des manifestations.

"Jusqu'à cette semaine, ils ont donné des masques couvrebouches à ceux d'entre nous qui ont dû s'en couvrir par eux-mêmes. Les contrôles de température n'ont jamais été réalisés, et je ne pense pas qu'ils aient réellement désinfecté. Tout est très sale", explique Alexis.

Au chômage et désormais confiné, il craint de contaminer son père qui souffre d'hypertension.

Selon lui, au moins cinq de ses collègues sont morts, tous avec des symptômes de la maladie Covid-19. La plupart d'entre eux avaient moins de 50 ans, comme Ana Lilia, qui travaillait pour un salaire journalier de 7,5 dollars.



Les détenteurs de capitaux ne se soucient pas de la vie de leurs employés. Ils savent qu'ils ont à disposition un réservoir de main-d'œuvre bon marché

L'ONCF réalise un chiffre d'affaires en hausse de 9,3%

L'Office national des chemins de fer (ONCF) a réalisé, au titre de l'exercice 2019, un chiffre d'affaires global (CA) de 3,764 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 9,3% par rapport à l'exercice précédent.

Le CA voyageurs s'est élevé à 1,664 MMDH, en hausse de 35,3% par rapport à l'exercice 2018, alors que le CA marchandises s'est chiffré à 1,790 MMDH, soit une baisse de 4,5%, indique l'ONCF dans un communiqué sur ses résultats annuels 2019.

L'Office fait savoir que le résultat d'exploitation est de -1,03 MMDH, ajoutant que ce résultat est positif sans l'impact des dotations aux amortissements liées à la mise en exploitation des projets d'infrastructure.

Par ailleurs, rapporte la MAP, l'Excédent brut d'exploitation a atteint 929 millions de dirhams (MDH), en progression de 10,5% par rapport à l'exercice précédent, tandis que la valeur ajoutée s'est établie à 2,079 MMDH, soit une progression de 4,9%, fait savoir le communiqué, ajoutant que ces deux indicateurs ont évolué favorablement conformément aux prévisions.

Pour l'activité voyageurs, l'Office souligne qu'« Al Boraq » est une grande réussite, faisant remarquer que les statistiques relatives à la fréquentation et la satisfaction des clients sont rassurantes, et que la demande est sans cesse croissante.



Les produits agricoles alimentaires et de la pêche maritime affichent de bonnes performances à l'export



Les activités d'exportation des produits agricoles et maritimes se maintiennent et se déroulent dans de bonnes conditions, a annoncé le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts. En dépit du contexte spécifique imposé par la pandémie du coronavirus (Covid-19), et ses conséquences sur l'activité économique nationale, « les secteurs agricole et de la pêche maritime maintiennent leurs activités le long de la chaîne de valeur des produits depuis la production jusqu'à la commercialisation, y compris à l'export », a-t-il affirmé récemment soulignant un bon déroulement de la campagne d'exportation 2019-2020.

Grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des intervenants et aux dispositions et mesures prises dans le cadre du Covid-19, les professionnels du secteur agricole et de la pêche maritime parviennent à maintenir les « équilibres à l'échelle de tous les maillons de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'à la mise sur les marchés des produits, notamment sur les marchés d'exportation », a constaté le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime.

Ainsi, dans un communiqué mettant en lumière des chiffres plutôt encourageants, le département que dirige Aziz Akhannouch a noté un accroissement de 3% des exportations des produits maraîchers au 14 avril 2020, équivalent à un volume de l'ordre de 876.000 tonnes contre 848.900 tonnes à la même date de la saison précédente.

Bonne nouvelle également du côté des fruits rouges dont les exportations ont affiché une forte

croissance durant la campagne en cours, avec un volume de l'ordre de 68.400 tonnes au 14 avril 2020. Ce qui représente une amélioration de 27% par rapport à la campagne précédente à la même date (54.000 tonnes).

Egalement en hausse, les exportations de la pastèque sont passées de 5900 tonnes à 11.900 tonnes, enregistrant ainsi une bonne performance par rapport à la saison écoulée. Tandis que l'embellie observée du côté des exportations du melon s'est traduite par un accroissement de +18%.

« Concernant les produits de la mer, le volume exporté durant cette campagne au 14 avril 2020, est de l'ordre de 496.400 tonnes, contre 481.200 tonnes durant la même période de la campagne précédente, enregistrant une croissance de 3%, a relevé le ministère.

En ce qui concerne les exportations des agrumes, le tableau n'est en revanche pas idyllique. En effet, il ressort des données statistiques qu'elles ont enregistré une baisse de l'ordre de 30% suite au recul de la production au titre de cette même campagne.

Malgré ce repli, « la valeur des exportations se maintient à un bon niveau grâce à la bonne tenue

des prix sur les marchés internationaux », a assuré le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

Enfin, revenons aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19 pour rappeler que « les exportateurs des produits alimentaires agricoles et maritimes ont adopté au niveau de leurs unités des mesures strictes de sécurité et d'hygiène » mises en place par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

Il s'agit notamment du renforcement du dispositif d'hygiène du personnel au sein des structures de conditionnement et de transformation, de la désinfection régulière des locaux et moyens de transport et du contrôle de la température des employés pour éviter l'accès aux personnes potentiellement atteintes de la maladie aux locaux des unités.

Autres mesures, toujours prises dans ce cadre : « La mise à la disposition du personnel des moyens de protection (masques et gants) et le respect des distances de sécurité nécessaires entre le personnel pour réduire les risques de contamination », a-t-on rappelé de même source.

Alain Bouithy



Bon déroulement de la campagne d'exportation 2019-2020

Le HCP mène une enquête nationale sur l'impact de la pandémie du coronavirus sur les ménages

Le Haut-commissariat au plan (HCP) a annoncé la réalisation, au cours de cette semaine, d'une enquête nationale sur l'impact de la pandémie du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages.

"Cette enquête est menée compte tenu du contexte difficile que traverse le pays et en réponse au besoin en indicateurs statistiques précis, qui reflètent la réalité du terrain, afin de suivre la situation des ménages en période de confinement", indique le HCP dans une note d'information.

Il précise que cette enquête est réalisée par voie téléphonique, en tant que moyen de communication alternatif, auprès d'un échantillon représentatif au niveau national, notant que cet échantillon des ménages a été prélevé sur la base de recherches antérieures.

En vue de mener cette enquête dans les meilleures conditions, le HCP incite ces ménages à être réactifs avec ses cadres

et à n'épargner aucun effort en vue de faciliter leur mission, qui est au service de l'intérêt général, invitant également les ménages souhaitant s'assurer de l'appartenance des numéros de téléphone au Haut-commissariat au plan, à contacter ses directions régionales dont les numéros sont disponibles sur le portail www.hcp.ma.

Cette enquête tient compte des intérêts particuliers de plusieurs organisations internationales, notamment le Fonds des Nations unies pour l'enfance, l'ONU Femmes et la représentation de la Banque mondiale au Maroc, conformément à la volonté du HCP de s'ouvrir à tous ses partenaires institutionnels, selon la note. Le HCP rappelle également les dispositions de l'article 8 du Décret Royal portant loi n° 370-67 du 5 août 1968 (10 Jourmada I 1388) qui confèrent aux informations recueillies par le HCP le caractère du secret statistique et les obligations juridiques qui en découlent.

La CNSS mobilise 3 nouvelles polycliniques en appui aux efforts de lutte contre le Covid-19

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a annoncé, samedi soir, la mobilisation de trois nouvelles polycliniques en appui aux efforts de lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Les polycliniques de Tanger (64 lits), Marrakech (54 lits) et Inara à Casablanca (80 lits) ont été mises à la disposition des autorités sanitaires dans les trois villes, indique la Caisse.

Il y a quelques jours, la Caisse nationale de sécurité sociale a fait

de même avec la polyclinique Ziraoui (144 lits) à Casablanca, mise à la disposition de la direction régionale de la santé, en coordination avec la wilaya de Casablanca-Settat.

En harmonie avec son engagement dans le combat anti-coronavirus, la CNSS s'emploie à soulager les hôpitaux publics, à travers la prise en charge d'une partie de leurs patients à titre gracieux, à l'image des polycliniques d'El Jadida (dialyse) et de Mohammedia (chirurgie et maternité).

Reprise progressive des activités de pêche à Safi

Les bateaux de pêche ont repris progressivement leurs activités, vendredi au port de Safi, après près de trois semaines d'arrêt, tout en veillant au respect scrupuleux des mesures préventives adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, en vue d'enrayer la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

La reprise de l'activité de pêche s'est faite d'une manière progressive au cours cette semaine, afin d'assurer l'approvisionnement du marché national et des unités industrielles, en produits halieutiques, a indiqué, à la MAP, le président de la Confédération nationale des mareyeurs, Hassan Saâdouni.

"La majorité des bateaux de pêche accostés au port de Safi reprendront donc leur activité, de manière progressive pour approvisionner exclusivement le marché national en produits de la pêche dans ces circonstances exceptionnelles que traverse le Maroc", a-t-il dit, notant que cette décision de la reprise de l'activité de pêche a été prise par les professionnels du secteur, en coordination avec les autorités locales, l'Office national des pêches (ONP) et les entités représentatives des pêcheurs.

Dans ce sillage, M. Saâdouni, a indiqué que partant de l'impératif d'observer strictement les règles préventives arrêtées par les autorités compétentes pour enrayer la propagation du coronavirus, plusieurs mesures ont été décidées dans ce sens, entre autres, la réduction de 50% du nombre de marins à bord des embarcations de pêche et ce, dans le but d'éviter la promiscuité, les rassemblements et les contacts entre pêcheurs.

En outre, la délégation provinciale de la santé à Safi a soumis les marins qui vont prendre le large, courant cette semaine, à une série de tests et de consultations médicales pour s'enquérir de leur état de santé, a-t-il poursuivi.

Et d'ajouter que ladite délégation, en collaboration également avec les acteurs de la société civile, mène des campagnes de sensibilisation auprès des marins sur les mesures de précaution à adopter,



tout en les incitant à éviter les rassemblements et le contact, outre le port obligatoire des bavettes, entre autres.

Dans le cadre des mesures préventives adoptées pour lutter contre le coronavirus, le Bureau communal d'hygiène (BCH) relevant du Conseil communal de Safi a, quant à lui, mené une vaste opération de désinfection et de stérilisation du port de pêche de la cité de l'Océan, et de ses différentes dépendances, ainsi que des embarcations de pêche.

Revenant, par ailleurs, sur l'arrêt de l'activité de pêche au niveau de cette infrastructure portuaire, il a fait savoir que cette décision a été prise, de manière unilatérale, par les professionnels du secteur comme mesure de précaution contre toute éventuelle propagation de la pandémie dans les rangs des marins et des pêcheurs. En outre, un sentiment de panique s'était installé, au début, chez les marins et les pêcheurs à cause de données erro-

rées véhiculées sur le coronavirus, a-t-il expliqué, notant que face à cet état de fait, plusieurs marins ont préféré rester chez eux depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire. Le secteur de la pêche, rappelle-t-on, constitue un pilier de l'économie locale, dans la mesure où il pourvoit plus de 50.000 emplois directs et indirects. La flotte de pêche au niveau du port de Safi se compose de 1.319 unités dont 64 sardinières, 83 chalutiers, 217 palangriers et 955 barques "Flouka".



Assurer l'approvisionnement du marché national et des unités industrielles en produits halieutiques

La Fédération du commerce et services lance l'initiative "Business solidaire"

La Fédération du commerce et services (FCS) a, récemment, lancé l'initiative "Business solidaire", suite à un sondage réalisé auprès de ses membres pour mesurer l'impact de la crise du Covid-19 sur leur activité.

Cette action, qui s'inscrit dans une démarche de soutien et de solidarité entre les adhérents de la fédération, sera gérée à travers une plateforme qui fera office de vitrine, et où chaque entreprise pourra présenter son offre à un tarif optimisé,

ou à titre gracieux pour les membres souhaitant gagner en visibilité, indique la FCS, relevant de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), dans un communiqué. S'inscrivant dans le cadre d'une approche de cohésion inter-entreprises, l'initiative permettra ainsi aux membres de la FCS de bénéficier de certaines prestations à des prix réduits, d'une part, et d'avoir une visibilité sur un chiffre d'affaires éventuel afin de préserver leur viabilité et leurs emplois, d'autre part, rap-

porte la MAP citant la même source.

"Nous sommes appelés à faire preuve de responsabilité et de solidarité inter-entreprises afin d'atténuer les conséquences néfastes de la crise du Covid-19. "Business solidaire" vise ainsi à promouvoir la survie des petites et moyennes entreprises membres de notre fédération, sans oublier l'élan de solidarité inter-membres relatif aux délais de paiement", a indiqué la présidente de la FCS, Bouchra Outaghani, citée dans le communiqué.

A noter que la FCS compte plus de 1960 membres et 62 associations professionnelles. Les résultats préliminaires du sondage mené montrent que 92,1% des entreprises participantes considèrent que l'impact du Covid-19 est élevé sur leur activité. En effet, 64% estiment avoir subi, en 3 semaines, une baisse du chiffre d'affaires variant entre 30 à 70%, tandis que 24,3% sont en arrêt d'activité. À ce jour, 72,6% ont recouru aux mesures d'aide proposées par la CNSS, 57,4% se sont

orientées vers les mesures proposées par la DGI, fait ressortir le communiqué. S'exprimant sur l'après-coronavirus, 45,4% affirment n'avoir aucune visibilité sur le niveau de l'activité en 2021 comparativement à 2019, tandis que 34,4% estiment que le niveau de l'activité serait inférieur à celui enregistré en 2019. 37,5% estiment que la reprise de l'activité normale nécessite 6 mois à partir de la levée du confinement et 36,9% pensent que la reprise ne se fera qu'après un an.

Une initiative artistique au profit du Fonds spécial coronavirus

Solid'Art



La galerie itinérante "Fl'âme Art Gallery" s'est alliée à d'autres créateurs pour organiser une vente en ligne d'œuvres d'art, dont les recettes seront reversées au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus. Lancée sous le thème "Solid'Art", l'opération met à contribution une quinzaine d'artistes sollicités par la galerie, dont ceux participant à son exposition collective "Sédiments de voyage", en cours au niveau de l'aéroport de Marrakech en partenariat avec l'ONDA. Vingt œuvres, dont certaines appartenant à "Fl'âme Art Gallery" et d'autres fournis gracieusement par leurs auteurs, seront partagées avec le grand public via le portail internet de la galerie "<https://flame-gallery.com/solidart/>", où les amateurs des arts plastiques

peuvent télécharger le catalogue de l'exposition. "Ces œuvres seront offertes aux personnes qui effectueront une donation directe au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus", explique la galerie, dans un communiqué parvenu à la MAP. La même source précise que "la donation minimale associée à chaque œuvre représente 60% de sa valeur marchande, mais les donateurs pourront contribuer davantage au Fonds de solidarité s'ils le souhaitent".

Les œuvres peuvent être réservées à partir du portail selon un mode opératoire défini et qui garantit le virement du fruit de la vente au compte Covid19 ouvert auprès de Bank Al Maghrib, poursuit-on, notant que les œuvres seront acheminées aux donateurs "dès que le virement au Fonds Covid19 est acté".

Cette action citoyenne constitue "une humble participation au formidable mouvement d'empathie et de solidarité dont ont fait preuve les Marocains", a souligné Mohamed Sebti, co-fondateur et co-directeur artistique de la galerie, cité dans le communiqué. "Au-delà de cette modeste contribution, nous espérons que cette action contribuerait à encourager et à renforcer davantage ce noble élan de mobilisation et d'entraide qui consolide notre foi dans notre pays et dans son avenir", a-t-il espéré.

"Fl'âme Art Gallery" est une galerie itinérante d'art moderne et contemporain qui accompagne des artistes confirmés qui adhèrent à ses valeurs et qui s'engage à promouvoir une génération de jeunes artistes émergents et à haut potentiel. Axés sur le développe-

ment durable, la responsabilité sociale et environnementale, les thèmes des expositions organisées par la galerie, tant au Maroc qu'à l'étranger, permettent de refléter fidèlement l'engagement et l'action spécifique de ses partenaires.

Persuadée que l'art doit être appréhendé dans un environnement vivant et ouvert à tout public, la galerie a fait le choix de l'itinérance. Pour ce faire, c'est elle qui se déplace, et non le public, pour aller à la rencontre des amateurs d'art là où ils sont, en ces lieux qui leur sont familiers et qu'ils fréquentent couramment, voire quotidiennement : espaces professionnels ou publics, sièges d'entreprises, fondations, sites historiques ou modernes, prestigieux ou insolites, galeries d'art traditionnelles ou résidences privées...

M.O

La CNPF n'a pas demandé à bénéficier des fonds réservés à la lutte contre le coronavirus



Désireux de mettre un terme à une certaine confusion concernant la lettre adressée par la Chambre marocaine des producteurs de films (CMPF) au Chef du Gouvernement, dans laquelle on «demande que le secteur du cinéma soit considéré comme un secteur sinistré et que les sociétés de production bénéficient du soutien et d'aides spécifiques du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus», la Chambre nationale des producteurs de films (CNPF) explique dans un communiqué que «la CMPF s'est permise de s'adresser au Chef du Gouvernement au nom de l'ensemble des professionnels du secteur comme si elle était leur représentant légitime unique». La CNPF tient à préciser que la Chambre marocaine des producteurs de films ne représente pas l'ensemble des producteurs marocains.

«Il y a une autre association, qui est la Chambre nationale des producteurs de films, présidée par le doyen des cinéastes Latif Lahlou et dont Driss Chouika est le secrétaire général de son bureau exécutif», lit-on dans le communiqué. «La CNPF est plus représentative puisqu'elle regroupe une cinquantaine de productrices et producteurs représentant environ 70 % de l'ensemble des films produits au Maroc jusqu'en 2012, l'année de sa création» ajoute-t-on.

«Notre Chambre nationale des producteurs de films, ne partage pas l'initiative de quémander un quelconque bénéfice du fonds spécial destiné au soutien des victimes du confinement. Nous considérons qu'il faut se concentrer sur les catégories professionnelles les plus touchées du secteur, qui sont principalement les comédiens et les

techniciens, qui travaillent généralement en free-lance», ajoute le communiqué qui explique également que «c'est pour cela que nous avons adressé une lettre au directeur du CCM lui demandant de bien vouloir veiller à l'application de la circulaire de monsieur le ministre de l'Economie, des finances et de la réforme de l'administration, adressée aux directeurs des établissements publics, leur demandant de régler tous les arriérés aux sociétés partenaires ; autrement dit, verser aux sociétés de production toutes les tranches du fonds de soutien en souffrance, afin qu'elles puissent payer les salaires et cachets des comédiens et techniciens qui ont participé à leurs productions». «C'est tout ce que nous demandons dans ces conditions difficiles, n'ayant rien revendiqué pour les sociétés de production», conclut le bureau exécutif de la CNPF.

Idris Elba et sa femme, ambassadeurs de bonne volonté de l'Onu face à la pandémie



L'acteur britannique Idris Elba et sa femme Sabrina ont apporté leur soutien au Fonds onusien Fida qui lance un nouvel outil financier pour aider les populations rurales des pays pauvres à faire face aux conséquences économiques de la pandémie due au coronavirus, annonce le Fida lundi. "Tant que l'épidémie se poursuivra au niveau local, elle menacera l'ensemble de la population mondiale. Le Fida doit être davantage soutenu dans son action indispensable au fonctionnement des systèmes alimentaires dans les zones rurales" a déclaré l'acteur dans un communiqué transmis par l'agence onusienne spécialisée

dans le soutien aux petits agriculteurs des pays pauvres. L'acteur, déjà engagé aux côtés de l'Onu dans la lutte contre la fièvre Ebola, s'est rendu en décembre en Sierra Leone avec son épouse Sabrina Dhowre Elba, actrice et mannequin, également ambassadrice de bonne volonté du Fida, pour témoigner de projets locaux de développement agricole, notamment des banques d'agriculteurs, soutenus par cette agence de l'Onu durant l'épidémie d'Ebola.

Idris Elba est né et a grandi en Grande-Bretagne d'un père sierra-léonais et d'une mère ghanéenne. Il a obtenu la nationalité sierra-léonaise

fin 2019. Le nouveau fonds du Fida qu'il soutient, d'un montant initial de 40 millions de dollars pouvant aller jusqu'à 250 millions, doit aider à éviter qu'une crise alimentaire ne double la crise sanitaire actuelle. "Nous devons agir dès maintenant pour éviter que cette crise sanitaire ne devienne une crise alimentaire", a déclaré à l'AFP le président du Fida, Gilbert F. Houngbo. Il craint que les retombées de la pandémie plongent davantage les familles rurales dans la pauvreté et la faim. Il s'inquiète particulièrement des ruptures de chaînes logistiques dues aux limitations de circulation imposées par l'épidémie.

Bouillon

de culture

BNRM

La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM) a mis à la disposition des chercheurs et des étudiants, sur son portail électronique, une liste "remarquable" d'éditeurs, de fournisseurs et de bibliothèques et ce, à cause des conditions exceptionnelles imposées par la pandémie Coronavirus (Covid-19). La BNRM a indiqué, vendredi dans un communiqué, qu'elle a "recensé une liste remarquable d'éditeurs, de fournisseurs et de bibliothèques qui offrent l'accès à une partie ou à toutes leurs ressources électroniques gratuitement avec possibilité de téléchargement", précisant que cette liste est mise sur le portail de la bibliothèque sous le signe: #ghi b klik maktabat al alam bin yedik. "Consciente de son rôle d'encadrement et d'orientation en matière de recherche scientifique et académique", la BNRM a invité les bénéficiaires à la contacter sur sa page Facebook ou le service Question/réponse, pour toute information ou question concernant l'accès à ces ressources.



Le concert virtuel "One World: Together at Home" lève 200 millions de dollars



Le concert virtuel mondial "One World: Together at Home", initié samedi soir par la chanteuse américaine Lady Gaga, a réussi à lever plus de 200 millions de dollars en faveur de la lutte mondiale contre la pandémie de Covid-19, a annoncé l'organisateur Global Citizen. L'événement destiné aux millions de confinés de par le monde a réuni 127,9 millions de dollars pour le Fonds de réponse solidaire COVID-19 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et 72,8 millions de dollars pour les intervenants locaux et régionaux, précise un communiqué de Global Citizen. L'événement en hommage de ceux qui sont en première ligne de la lutte contre le nouveau coronavirus a été diffusé dans le monde entier et présenté comme le plus grand concert depuis le Live Aid de 1985 en faveur de la famine en Éthiopie, qui a été regardé par 1,9 milliard de personnes.

Les anciennes premières dames Laura Bush et Michelle Obama figuraient parmi plus de 70 artistes et cé-

lèbrités à participer depuis leur domicile. "Laura et moi voulons exprimer notre immense gratitude aux professionnels de la santé, aux premiers intervenants et à tant d'autres en première ligne qui risquent leur vie en notre nom", a déclaré Mme Obama. "Nous sommes reconnaissants envers nos pharmaciens, les vétérinaires, les policiers, les travailleurs de l'assainissement et ceux d'entre vous qui travaillent dans les épiceries ou qui livrent de la nourriture ou des fournitures à nos maisons", a renchéri Mme Bush, ajoutant: "Vous êtes le tissu de notre pays et votre force nous fera traverser cette crise". L'événement a été retransmis en direct à la télévision et sur la plupart des principaux services de streaming, y compris YouTube, Facebook, Instagram, Twitch, Twitter, Apple et Amazon Prime Video. Parmi les autres stars ayant animé la soirée figurent Taylor Swift, Elton John, Lizzo, Billie Eilish, Céline Dion et The Rolling Stones. Le concert a été animé par les comédiens Stephen Colbert, Jimmy Kimmel et Jimmy Fallon.



Les JO 2021 risquent de ne pas avoir lieu

Le geste des Romains

Les joueurs de l'AS Rome et leur entraîneur Paulo Fonseca ont renoncé à quatre mois de salaire, a annoncé dimanche le club, confronté comme d'autres à des difficultés économiques liées à la pandémie de coronavirus. Selon le communiqué du club italien, les joueurs ne seront pas payés pour les mois de mars, avril, mai et juin. Si le championnat, interrompu depuis le 9 mars, devait reprendre, le club, le staff et les joueurs se sont mis d'accord sur un système de bonus fixés en fonction de divers objectifs sportifs à atteindre. Les joueurs et les membres du staff ont également accepté de payer directement aux employés du club mis au chômage partiel la différence entre ce qu'ils reçoivent actuellement et leur salaire normal. "Le capitaine Edin Dzeko, tous les joueurs et Paulo ont montré qu'ils comprenaient vraiment ce que représente ce club et nous les remercions également pour leur geste magnifique en faveur de nos employés", a réagi Guido Fienga, le directeur général de la Roma. Parmi les clubs de Serie A, la Juventus et Parme avaient déjà annoncé avoir trouvé un accord de baisse de salaires. Le principe avait été validé par l'ensemble des clubs lors d'une assemblée générale de la Ligue.

La Fédération italienne a répété vendredi son souhait de reprendre la saison "fin mai-début juin".

Avec plus de 23.000 morts officiellement recensés, l'Italie est le pays le plus endeuillé par la pandémie après les Etats-Unis.

L'astuce mexicaine

La Ligue mexicaine de football a décidé de suspendre pour les cinq prochaines années le système de promotion et relégation des championnats des deux premières divisions, afin de protéger financièrement les clubs fragilisés par la crise du coronavirus. "Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet de stabilisation financière pour les clubs, la stratégie suivante a été décidée: supprimer la promotion et la relégation pour une période de cinq saisons", a déclaré lors d'une téléconférence le président de la Ligue Enrique Bonilla.

Bonilla, qui faisait sa première apparition publique depuis l'annonce de son test positif au Covid-19, a justifié cette décision par le fait que les clubs ont été affectés ces dernières saisons par la chute des revenus liés au sponsoring et aux droits télé, et subissent désormais des pertes liées à la billetterie. En deuxième division, interrompue depuis la mi-mars, la saison actuelle a été officiellement terminée sans sacrer de champion, a également annoncé Bonilla.

En ce qui concerne la reprise du championnat de première division, stoppé après dix journées, la Ligue attend "les indications du ministère de la Santé", a-t-il précisé.

Un infectiologue japonais, critique de la gestion de la pandémie de coronavirus par les autorités locales, s'est dit lundi "très pessimiste" sur la possibilité que les Jeux olympiques de Tokyo, déjà reportés d'un an, puissent avoir lieu en juillet 2021.

"Honnêtement, je ne pense pas qu'il soit probable que les Jeux olympiques aient lieu l'an prochain", a déclaré Kentaro Iwata, professeur au département des maladies infectieuses de l'université de Kobe (ouest) au cours d'une conférence de presse en ligne.

Le mois dernier, le Comité international olympique (CIO) a pris la décision historique d'un report

des Jeux, - qui devaient initialement s'ouvrir le 24 juillet 2020 - à la suite d'inquiétudes et de pressions grandissantes de la part d'athlètes et de fédérations sportives face à la crise sanitaire mondiale.

Les Jeux olympiques de Tokyo doivent à présent se tenir du 23 juillet au 8 août 2021 et les Jeux paralympiques du 24 août au 5 septembre 2021.

Ces derniers jours, devant la progression mondiale de la maladie, des doutes sont apparus sur la possibilité d'organiser le plus grand événement sportif mondial même une année plus tard.

"Les Jeux olympiques nécessitent deux conditions: contrôler le Covid-19 au Japon et le contrôler

partout ailleurs, car il faut éviter des athlètes et des spectateurs du monde entier", a souligné M. Iwata.

"Le Japon pourrait être en mesure de contrôler la maladie d'ici l'été prochain, et je l'espère, mais je ne pense pas que cela pourra se faire partout sur la planète et je suis donc très pessimiste sur une organisation des Jeux olympiques pendant l'été 2021", a-t-il ajouté.

La seule éventualité serait selon lui une organisation des Jeux revue à la baisse, par exemple "sans spectateurs ou avec une participation très limitée".

Malgré les incertitudes persistantes, les organisateurs des JO disent s'être lancés dans cette

gigantesque entreprise avec pour objectif de respecter les nouvelles dates.

Il n'y a "pas de plan B", avait déclaré la semaine dernière à la presse le porte-parole du comité d'organisation des JO de Tokyo, Masa Takaya.

Kentaro Iwata avait déjà fait grand bruit en février en qualifiant de "totalement chaotique" la gestion par le gouvernement japonais de l'affaire du Diamond Princess, navire de croisière avec 3.700 personnes à bord qui avait été placé en quarantaine devant le port de Yokohama (sud-ouest de Tokyo).

Plus de 700 personnes avaient été infectées à bord et 13 sont mortes.

Le sort des compétitions de cyclisme au centre d'une réunion de l'UAC



Dans un communiqué, l'Union arabe de cyclisme a indiqué que cette réunion tenue "en cette période critique que traverse la nation arabe et le monde dans son ensemble en raison de la propagation de la pandémie du coronavirus", a été l'occasion d'examiner un certain nombre de décisions importantes concernant les compétitions de cyclisme.

La réunion a permis de déterminer le sort des championnats organisés par l'Union, si la situation actuelle dure encore plus longtemps, notamment le Festival arabe du vélo en Egypte, les courses sur route et sur piste et de VTT BMX, les compétitions pour les personnes à besoins spécifiques ainsi que la Coupe de l'Union arabe pour les différentes catégories d'âge prévue en Arabie

Saoudite, fait savoir le communiqué.

Lors de cette réunion, un accord a été trouvé pour la mise en place de solutions alternatives et de propositions afin de poursuivre l'activité de l'Union, ainsi que pour le suivi des campagnes lancées par l'instance arabe en solidarité avec les fédérations nationales arabes de cyclisme pour faire face à la pandémie, ajoute la même source.

D'autre part, la réunion du Comité exécutif a également été l'occasion de discuter de la décision du Comité international olympique de reporter les Jeux olympiques de Tokyo 2020 pour l'année prochaine, et de faire le point sur les procédures et décisions de l'Union cycliste internationale et de l'Union des comités nationaux olympiques arabes pour faire face à la conjoncture actuelle.

Le Comité exécutif de l'Union arabe de cyclisme s'est réuni samedi par vidéoconférence afin

d'échanger sur le sort des compétitions arabes de la discipline, suspendues en raison de la pandémie de coronavirus.

La très riche Premier League également à la diète



Après avoir dilapidé plus d'un milliard de livres (1,15 milliard d'euros) en transferts lors de chacun des quatre derniers étés, la Premier League n'échappera pas à un tour de vis financier en raison de l'épidémie de Covid-19. Suspendue depuis le 7 mars et sans date-cible pour une reprise, la Premier League ne voit pas plus le bout du tunnel que les autres championnats.

Vendredi, les 20 clubs se sont réunis virtuellement afin d'étudier différents scénarios pour terminer la saison en cours, ce qui reste l'objectif affiché, quitte à disputer les 92 rencontres restantes à huis clos.

L'abandon de la saison pourrait coûter jusqu'à 1 milliard de livres (1,15 md EUR) à la Premier League, dont plus des trois-quarts en remboursement aux diffuseurs.

Jouer les matches dans des stades vides, en perdant les revenus "jour de match", serait, en comparaison, presque une bagatelle.

Les recettes commerciales - sponsoring, équipementiers, hospitalité dans les loges pour les groupes qui veulent choyer leurs clients ou partenaires - qui représentent elles aussi plusieurs dizaines de millions au bas mot pour chaque club, risquent de fondre alors que la récession heurte de plein fouet les grands sponsors traditionnels comme les compagnies aériennes ou les entreprises de jeux.

Alors qu'en fin de saison les manoeuvres en coulisse pour s'attacher les services des meilleurs joueurs battent habituellement leur plein, certains clubs de Premier League en sont réduits cette année à lutter pour payer les salaires de l'effectif actuel

au cours des prochains mois.

"Les projets de recrutement ont été gelés pour beaucoup de clubs à cause des incertitudes", a confié à l'AFP Matthias Seidel, fondateur du site spécialisé dans la valorisation des transferts Transfermarkt.

Selon ce dernier, la valeur cumulée des effectifs de Premier League a déjà plongé de 1,8 md EUR.

"Il ne fait aucun doute que la valeur actuelle des joueurs a baissé dans toutes les équipes", a reconnu le propriétaire de Brighton Tony Bloom. "Dans quelle proportion, je n'en sais rien. Cela dépendra de comment se passeront les prochains mois."

Alors que des clubs vont toucher de l'argent public pour rémunérer leurs employés non-joueurs et exigeant de leur effectif actuel d'importants sacrifices financiers, certains n'hésitent pas à demander un été

sans transferts.

"Si vous essayez d'obtenir une baisse de 30% des salaires de joueurs sous contrat, vous devez renoncer à tout transfert", a estimé l'ancien joueur de Manchester United Gary Neville sur Sky Sports.

Mais une telle solution pourrait bien être le coup de grâce pour les clubs les plus fragiles.

Les ventes de joueurs servent à beaucoup de clubs dans les divisions inférieures pour payer leurs dépenses courantes, alors qu'ils sont déjà privés des recettes aux guichets.

"Je pense qu'il y aura une baisse significative du montant des transferts", a expliqué à l'AFP Kieran Maguire, expert en comptabilité sportive.

"Il y a beaucoup de clubs qui, quand le marché des transferts ouvrira d'une façon ou d'une autre, se-

ront tellement proches de la banqueroute qu'ils vendront dans l'urgence", a-t-il détaillé. "Les vautours et les prédateurs vont prendre les meilleurs éléments à des prix bradés".

Et il est d'ailleurs à craindre que le mal soit déjà fait, car le paiement des transferts est souvent étalé sur plusieurs années.

À la fin de la saison 2018/2019, la dette de transferts non-payés par les clubs de Premier League s'élevait à 1,6 md de livres (1,84 md EUR), dont 900 M (1,03 md EUR) à des clubs étrangers.

Si des clubs venaient à ne pas pouvoir honorer des versements encore dus, il pourrait y avoir un effet domino ravageur qui entraînerait certainement des faillites, "exactement comme la pandémie", a averti Maguire.

Un procureur suisse chargé de la Fifa présent à une réunion secrète avec Infantino



Le procureur suisse en charge des enquêtes concernant la Fédération internationale de football (Fifa) a secrètement rencontré son président Gianni Infantino en 2017, affirmant des journaux suisse et allemand dans des enquêtes alimentant les soupçons de collusion entre la Fifa et le parquet helvétique.

Cédric Remund, jeune procureur (38 ans) du Ministère public de la confédération helvétique (MPC) serait la cinquième personne, jusqu'alors non identifiée, ayant participé à une réunion secrète avec Infantino et le procureur général suisse Michael Lauber à l'hôtel Schweizerhof de Berne le 16 juin. 2017, selon le quotidien allemand Süddeutsche Zeitung (SZ) et le suisse Luzerner Zeitung qui citent des sources ano-

nymes. Michael Lauber avait été écarté en juin 2019 de l'enquête sur la Fifa et sanctionné d'une réduction de salaire de 8% pour une durée d'un an en raison notamment de cette rencontre dont il avait affirmé ne pas se souvenir. Cédric Remund lui a succédé aux commandes des investigations visant l'instance dirigeante du football mondial.

Ce qui n'a pas empêché Michael Lauber d'être réélu procureur général de la Confédération par le Parlement suisse en septembre.

L'Autorité de surveillance du parquet suisse (AS-MPC), qui a sanctionné le procureur général pour n'avoir "pas dit la vérité" et "agi de manière déloyale", avait déjà établi qu'une cinquième personne était présente à la réunion secrète de juin 2017, outre Michael Faber son porte-parole André Marty, Gianni Infantino et Rinaldo Arnold, un ami du président de la Fifa et par ailleurs premier procureur du canton du Haut-Valais. Il s'agit donc, selon les quotidiens allemand et suisse, de Cédric Remund qui pilote directement l'enquête de corruption visant l'attribution de la Coupe du monde 2006 à l'Allemagne ainsi qu'une autre concernant un contrat suspect de droits télévisés, révélé par les Panama Papers, entre l'UEFA et deux hommes d'affaires argentins en 2006. Un contrat signé par Gianni Infantino alors secrétaire général de l'instance européenne.

Rooney : J'aurais pu marquer encore plus

Wayne Rooney, détenteur du record de buts marqués à Manchester United et en équipe d'Angleterre, aurait "pu marquer encore plus de buts", déclare dimanche dans le Sunday Times celui qui est aujourd'hui à 34 ans entraîneur-joueur à Derby County en D2 anglaise.

Après des débuts à Everton, le puissant attaquant a rejoint en 2004 les Reds Devils, avec lesquels il a inscrit 253 buts en treize saisons et 559 matches. Il est aussi le meilleur buteur de l'équipe d'Angleterre avec 53 buts en 120 sélections.

"Je détiens les records à Manchester et en équipe d'Angleterre et j'en suis très fier", confie le joueur dans l'édition dominicale du Times, quotidien britannique. Même si, "pour être tout à fait honnête, et cela va peut-être vous surprendre, je ne suis pas un buteur naturel". "Je n'ai jamais été un Gary Lineker ou un Ruud van Nistelrooy", poursuit Rooney.

Alors, comment a-t-il fait pour battre ces deux records ? "J'ai eu le temps", répond celui qui est désormais une légende à Manchester United. "J'ai joué pour United pendant 13 ans, pour l'Angleterre pendant 15 ans. J'ai donc eu tout le temps de battre ces records, et avec le recul, je pense que j'aurais pu marquer encore



plus de buts."

Rooney estime que Harry Kane, qui en est à 32 buts en 45 sélections sous le maillot anglais à 26 ans, pourrait le détrôner en équipe nationale.

"Je ne pense pas qu'il faille encore beaucoup de temps à Harry Kane pour faire tomber mon record", a déclaré Rooney. "Bobby Charlton (le meilleur buteur de l'équipe d'Angleterre avant Rooney, ndr) a dû attendre 50 ans avant que je ne batte son record. J'espère que le mien tiendra moins longtemps", a-t-il affirmé.

"Mon record avec (Manchester) United devrait tenir beaucoup plus longtemps. Pour une simple raison: les joueurs maintenant ne restent plus dans le même club aussi longtemps qu'avant", fait-il remarquer.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

AGENT DE POLICE	MINE D'OR	ÉLANCÉ	SANS MÉLANGE	NOTE	CUBE VIEUX PLIS	PROMPT ET AGILE	BALAIS ÉMINENT	PARTIE DU MONDE
						NAVIRE À VOILES		
POIVRÉ					MOUVEMENT DE TERRAIN			
ARTICLE			COMPOSITEUR ALLEMAND	MOT COMPOSÉ	LETTRES DE NADOR	OS DU PIED	ROULÉ	
SOMMAIRE								
				HYMNES			TÊTE D'AIGLE	LE BON CÔTÉ DES CHOSES
PAS PRO DÉMONSTRATIF			PARTIE DE PLAISIR		POSSESSIF	TRÈS TOUCHÉ		
		BÊTE À PART SURVEILLANT				DES CLOUS		
VENU AU MONDE	TONNELLE REFRIGÉRIS						LETTRES DE MASINA	ABÎMAI
COUP DE FEU			EST TRADUIT EN ANGLAIS			BOEUF SAUVAGE		
VOYELLES			LETTRES DE MARC	CAUSE DE FIÈVRE		CORDE À NOEUD DANS LES ALPES		
A L'ENVERS: MOROSE CRACK						COURBAI		
		ÉPUISEE					EN ITALIQUE	

Solution mots flechés d'hier

ETHNIE	R	LOUPE	G	COURIR TRÈS VITE	FINISH	S	BAILLEUR DE FONDS	FILS AÎNÉ DE MÈRE	I	PRONON	ÉCHEC
PERRONNET	A	R	A	EN ESPAGNE	S	P	POÉSIE SCANDE	P	S	L	A
PARILLON	C	A	L	LE PEUPLE VERTUEUX	P	O	T	E	R	A	
DETOURNEMENT	D	E	T	O	U	R	N	E	M	E	N
UN RISQUE POUR LES MINÉRIQUES VIVES	F	E	R	L	I	S	DE BAS EN HAUT	QUARTIER DE RABAT	R	A	CENT MÈTRES CARRÉS
N	A	E	N	O	L	I	U	Q	A		
SODIUM MAUVAISE MÈRE	M	A	R	A	T	R	E	S	O	L	I
ALUMINIUM	A	L	LETTRES D'OBAMA	QUARTIER D'OSLO	DE BAS EN HAUT	COURBÉE	P	L	I	E	E
AUTOSTOP	A	U	T	O	S	T	O	P	T	U	
COURT LES RUES PENDANT LA NUIT	R	I	B	L	E	A	QUARTIER D'AGABA	Q	A	R	A
CARDINAL	O	E	EST TRADUIT EN ANGLAIS	ARTICLE	L	A	ARTICLE LETTRES DE KENYON	U	N	P	
CÉLANA SODIS VENUES AU MONDE	S	R	I	L	A	N	K	A	P	A	R
N	E	E	S	CASSEUR	V	A	N	D	A	L	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentalab
Alain Bouthy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

Journal Libération
E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72
Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORizontalement

- Coordonnées
- Théâtre chanté - Après dix
- Œuvre de Hugo (Les ...)
- Période - Unique - Sigle de commerce
- Eclat - Enormément
- Risque - Règle
- Etat d'Asie - Le soleil le tua
- Recherche - L'absent
- En suite - Enjôlé
- Montrés - Possessif

VERTICALEMENT

- Sensible et rêveur
- Défense végétale - Fait du tort
- Ville du Royaume - Marquis célèbre
- Epoques - Mortel
- Objet de l'économie - Esprit
- Forme d'avoir - carte
- Elevé - Héros de Corneille (Le ...)
- Fond - Figure de ski
- Forme d'être - Métal - L'Union
- Outils de mangeurs

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	P	P	A	R	E	N	C	E	S
2	B	O	U	D	E		O	R	N	E
3	S	U	R		I	N	N	E		U
4	O	L	E	I	N	E		V	A	L
5	L	E		S	E	T	T	A	T	
6	U	T	E	S		T	E	S	T	E
7	M		S	U	I	E		S	I	L
8	E	S	S	E	S		B	E	T	E
9	N	E	O		I	R	E		R	V
10	T	A	R	E	S		C	R	E	E

Grilles de sudoku

Facile

	1		4	5				6
5	7	2			6	4		
9			2	3		5		
3						1	9	
6								2
	4	8						5
	8		3		1			4
		6	8			3	7	9
4				6	2		8	

Moyen

	3		7	1			2	8
					2		5	
8	2						7	
		1	9	3		7		
	9		5	7	1			
	7					5	4	
	1	3						
3	5		4	6		1		

Difficile

4			2					7
				9	4		3	
		7			8		9	
1			5				4	
8		3				6		9
	4				7			1
	3		8			2		
	8		4	7				
9				6				4

Expert

1	3			4				
7								2
			2		3	6	7	
		8	3			6		
		9			7	5		
2	7	1		8				
4								6
			1				8	5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	1	7	3	8	5	4	2	6
4	8	5	2	6	9	1	3	7
6	2	3	4	1	7	9	5	8
1	5	6	8	7	3	2	9	4
8	3	2	9	5	4	6	7	1
7	4	9	1	2	6	3	8	5
2	6	8	7	9	1	5	4	3
5	7	4	6	3	2	8	1	9
3	9	1	5	4	8	7	6	2

Moyen

5	2	6	8	7	1	4	9	3
4	7	3	5	6	9	8	2	1
9	1	8	3	4	2	7	5	6
8	6	4	9	5	3	1	7	2
2	5	9	7	1	8	6	3	4
1	3	7	6	2	4	9	8	5
6	9	2	4	8	5	3	1	7
3	4	1	2	9	7	5	6	8
7	8	5	1	3	6	2	4	9

Difficile

6	4	1	9	5	7	3	8	2
3	5	2	4	6	8	7	1	9
8	9	7	1	3	2	5	4	6
7	3	8	6	2	1	9	5	4
4	2	6	3	9	5	1	7	8
5	1	9	7	8	4	2	6	3
1	6	4	2	7	9	8	3	5
9	8	3	5	1	6	4	2	7
2	7	5	8	4	3	6	9	1


Expert

2	8	4	3	7	1	6	9	5
5	7	1	8	9	6	3	4	2
9	6	3	4	2	5	8	7	1
8	5	7	6	3	4	1	2	9
3	2	6	5	1	9	7	8	4
4	1	9	7	8	2	5	6	3
6	3	5	2	4	7	9	1	8
1	4	8	9	6	3	2	5	7
7	9	2	1	5	8	4	3	6

Royaume du Maroc

Chef du Gouvernement

Royal Golf Rabat Dar Es Salam



المملكة المغربية

رئيس الحكومة

النادي الملكي للكوئف الرباط دار السلام

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2020


Il est porté à la connaissance des concurrents que la séance d'ouverture des plis de l'Appel d'offres n° 01/2020 relatif à l'achat de produits chimiques et par chimiques, destinés au Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en dix (10) lots, prévue le 07/05/2020 à 12h00 est reportée au 10/06/2020 à 11h00 du matin.

N° 3400/PA

Royaume du Maroc

Chef du Gouvernement

Royal Golf Rabat Dar Es Salam



المملكة المغربية

رئيس الحكومة

النادي الملكي للكوئف الرباط دار السلام

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020

Il est porté à la connaissance des concurrents que la séance d'ouverture des plis de l'Appel d'offres n° 02/2020 relatif à l'achat de semences destinées au Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en deux (02) lots, prévue le 14/05/2020 à 12h00 est reportée au 11/06/2020 à 11h00 du matin.

N° 3401/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAOUNATE

Travaux d'élargissement et de renforcement de l'EX RR 419 du PK56+246 au PK103+300 dépendant de la DPETLE de Taounate

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°14/2020

Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taounate porte à la connaissance du public la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres n° 14/2020, est reportée au 28 Juillet 2020 à 11H.

Le reste est inchangé.

N° 3402/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAOUNATE

Contrôle topographique des Travaux d'élargissement et de renforcement de l'EX RR 419 du PK56+246 au PK103+300 Dépendant de la DPETLE de Taounate

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°19/2020

Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taounate porte à la connaissance du public la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres n° 19/2020, est reportée au 28 Juillet 2020 à 10H.

Le reste est inchangé.

N° 3403/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAOUNATE

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux d'Elargissement et de renforcement de l'EX RR 419 du PK56+246 au PK103+300 Dépendant de la DPETLE de Taounate

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°20/2020

Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taounate porte à la connaissance du public la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres n° 20/2020, est reportée au 28 Juillet 2020 à 09H.

Le reste est inchangé.

N° 3404/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
SG/D/E

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 11/PRDTS/2020

Le 14 Mai 2020 à 10 heures sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour les **TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE DE SANTE DE BASE (TRANCHE 1) : CONSTRUCTION DE LA MAISON D'ACCOUCHEMENT LA COMMUNE DE LOULAD - PROVINCE DE SETTAT.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'acquisition des plans est de : **15,00 dh (Quinze dirhams).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **18000,00 dh (dix huit mille dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **940 656,00 dh TTC (Neuf cent quarante mille six cent cinquante six dirhams TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27.29 et 31 du Décret n°2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du Certificat de qualification et de classification dans le secteur suivant :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A	5	A.2

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 3405/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME
Direction Régionale de l'Agriculture Du Sous-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 07/2020/DPA/TZ/SMOP (SEANCE PUBLIQUE)

Le Jeudi 14 Mai 2020 à 10 H, sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de construction des pistes rurales, à travers la Province de Tiznit. Répartis en 3 lots séparés comme suit :**

Lot n° 01 : Travaux de construction de liaison routière reliant la RP1903 a douar Assil sur environ 1.2 km, C.T Bounaamane, cercle et province de Tiznit.

Lot n°2 : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicouche de la piste rurale reliant la RP 1910 au douar Ait Taleb Oubrahim sur 2+000 km, C.T Ait Ouafka, cercle Tfraout province de Tiznit.

Lot n°3 : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicouche de la liaison routière entre RP1905 et douar Id Taleb sur une longueur de 2+700 km, CT Tnin Aglou, cercle et province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n° 1 : 20.000,00 (Vingt mille dirhams)
Lot n° 2 : 30.000,00 (Trente mille dirhams)
Lot n° 3 : 100.000,00 (Cent mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 1 : 1.070.215,20 (Un million soixante dix mille deux cent quinze dirhams 20 Cts)
Lot n° 2 : 1.478.640,00 (Un million quatre cent soixante dix huit mille six cent quarante dirhams Cts)
Lot n° 3 : 6.800.838,00 (Six millions huit cent mille huit cent trente huit dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

* Pour les concurrents installés au Maroc
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

	Branche d'activité	classe	Qualification
Lot 1	7	4	7.2
Lot 2	7	4	7.2
Lot 3	7	2	7.2

* Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 3406/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle, l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F. Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhanna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم
العالي والبحث العلمي
أكاديمية مراكش السفي
المديرة الإقليمية لـرهمنا

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
01CA/RH/2020/INV
(Séance publique)

Le 13/05/2020 à 10h00 min du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS, à l'ouverture des plis des consultations architecturales relatives au 01CA/RH/2020/INV, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs (HT)
01CA/RH/2020/INV	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de cinquante-trois (53) salles de classe de l'enseignement primaire en dur, à la place des salles en préfabriqués aux communes relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	6 625 000,00 Six million six cent vingt-cinq mille dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1343 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.

N° 3407/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle, l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F. Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhanna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم
العالي والبحث العلمي
أكاديمية مراكش السفي
المديرة الإقليمية لـرهمنا

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
03CA/RH/2020/INV
(Séance publique)

Le 13/05/2020 à 10h10 min du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS, à l'ouverture des plis des consultations architecturales relatives au 03CA/RH/2020/INV, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs (HT)
03CA/RH/2020/INV	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de trente (30) salles de classe de l'enseignement primaire en dur, à la place des salles en préfabriqués aux communes relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	3 750 000,00 Trois millions sept cent cinquante mille dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1343 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.

N° 3409/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle, l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F. Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhanna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم
العالي والبحث العلمي
أكاديمية مراكش السفي
المديرة الإقليمية لـرهمنا

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
02CA/RH/2020/INV
(Séance publique)

Le 13/05/2020 à 10h05 min du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS, à l'ouverture des plis des consultations architecturales relatives au 02CA/RH/2020/INV, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs (HT)
02CA/RH/2020/INV	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de Quarante-deux (42) salles de classe de l'enseignement primaire en dur, à la place des salles en préfabriqués aux communes relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	5 250 000,00 Cinq million deux cent cinquante mille dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1343 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.

N° 3408/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle, l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F. Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhanna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم
العالي والبحث العلمي
أكاديمية مراكش السفي
المديرة الإقليمية لـرهمنا

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
04CA/RH/2020/INV
(Séance publique)

Le 13/05/2020 à 10h15 min du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS, à l'ouverture des plis des consultations architecturales relatives au 04CA/RH/2020/INV, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs (HT)
04CA/RH/2020/INV	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de l'école primaire communautaire SIDI GHANEM à La commune territoriale SIDI GHANEM relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	5 500 000,00 Cinq millions cinq cent mille dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1343 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhanna relevant de l'AREF MS
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.

N° 3410/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F. Marrakech Sali
Direction Provinciale de Rhamna

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم
العالي والبحث العلمي
أكاديمية براكش سالي
الدائرة الإقليمية لمرحاضة

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
05CA/RH/2020/INV
(Séance publique)

Le 13/05/2020 à 10h20 min du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, à l'ouverture des plis des consultations architecturales relatives au 05CA/RH/2020/INV, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs (HT)
05CA/RH/2020/INV	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de quinze (15) salles de classe de l'enseignement préscolaire aux communes relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	1 750 000,00 Un million sept cent cinquante mille dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1343 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.

N° 3411/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F. Marrakech Sali
Direction Provinciale de Rhamna

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم
العالي والبحث العلمي
أكاديمية براكش سالي
الدائرة الإقليمية لمرحاضة

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
07CA/RH/2020/INV
(Séance publique)

Le 13/05/2020 à 10h30 min du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, à l'ouverture des plis des consultations architecturales relatives au 07CA/RH/2020/INV, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs (HT)
07CA/RH/2020/INV	Etudes architecturales et suivi des travaux d'extension du lycée collégial LMHARA à la commune territoriale LMHARA relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	340 000,00 Trois cent quarante mille dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1343 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.

N° 3413/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F. Marrakech Sali
Direction Provinciale de Rhamna

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم
العالي والبحث العلمي
أكاديمية براكش سالي
الدائرة الإقليمية لمرحاضة

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
06CA/RH/2020/INV
(Séance publique)

Le 13/05/2020 à 10h25 min du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, à l'ouverture des plis des consultations architecturales relatives au 06CA/RH/2020/INV, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs (HT)
06CA/RH/2020/INV	Etudes architecturales et suivi des travaux d'extension des établissements scolaires de l'enseignement primaire aux communes relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	1 000 000,00 Un million dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1343 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.

N° 3412/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE LARACHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 09/DPETLE/Lar 2020

Le 19 MAI 2020 à 11 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

**TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE D'ART SUR
OUED LAKBIR AU PK 27+000 DE LA RP 4405.
(PROVINCE DE LARACHE).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 225.000,00 DHS (DEUX CENT VINGT CINQ MILLE DHS) .
L'estimation du coût des prestations : 15.302.628,77 DIRHAMS, (QUINZE MILLION TROIS CENT DEUX MILLE SIX CENT VINGT HUIT DIRHAMS 77 CENTIMES TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12- 349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.

SECTEUR	Qualification Exigées	Classe minimale
D	D4	1

Pour les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.

N° 3414/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU,
 DÉPARTEMENT DE L'EAU
DIRECTION DE LA MÉTÉOROLOGIE NATIONALE
 Direction Régionale de la Météorologie Centre Est à Beni Mellal

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N°02/2020/DRMCE

Le Directeur Régional de la Météorologie Centre Est informe que l'Avis d'appel d'offres n°02/2020/DRMCE relatif à La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique de l'aéroport de Zagora et sa maintenance (Préfecture de Zagora).

Publié au journal LIBERATION du 26/02/2020 a été prolongé comme suit :

La date d'ouverture des plis de cet appel d'offres sur offres de prix est reportée au 11/08/2020 à 10h00 **au lieu** du 30/04/2020 à 10h00.

N° 3415/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU,
 DÉPARTEMENT DE L'EAU
DIRECTION DE LA MÉTÉOROLOGIE NATIONALE
 Direction Régionale de la Météorologie Centre Est à Beni Mellal

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N°03/2020/DRMCE

Le Directeur Régional de la Météorologie Centre Est informe que l'Avis d'appel d'offres n°03/2020/DRMCE relatif à La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique à Khouribga et sa maintenance (Préfecture de Khouribga).

Publié au journal LIBERATION du 16/03/2020 a été prolongé comme suit :

La date d'ouverture des plis de cet appel d'offres sur offres de prix est reportée au 08/09/2020 à 10h00 **au lieu** du 23/04/2020 à 10h00.

N° 3416/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION
 MARRAKECH –SAFI
 PROVINCE DE CHICHAOUA
 COMMUNE DE SAIDATE

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
 Initiative Nationale pour le Développement Humain

Avis d'appel d'offres ouvert
 N°08/2020/INDH

Le 14/05/2020 à 10 heures du matin, il sera procédé dans le bureau du président de la commune saïdate . A l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N°08/2020/INDH.

Concernant
« TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PISTE RELIANT DOUAR LAHLALAT ET DOUAR OULAD ISSA SUR 3.36 KMA LA COMMUNE SAIDATE » lot unique
 Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré du bureau service technique communal.
 Il peut également télécharger à partir du portail des marchés public www.marchespublics.gov.ma .
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (28000.00 DH)(vingt huit mille DH).
 L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixe à la somme de (923702.40) (neuf cent vingt trois mille sept cent deux DH et 40 centaine TTC.)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 27,29 et 31 du décret N° :2.12.349 du 8 jourmada 11434 (20 mars2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception du bureau précité.
- Doit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique communal.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Envoyés par voie électronique au maître d'ouvrage conformément à l'arrête de ministre de l'économie et de finance n°20-14 du 04 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique .
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus à l'article N° 4 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE

	secteur	classe	Qualifications exigées
Nouveau système	B	5	B1 ; B3
ancien système	2	5	2.1 ; 2.12

Il est prévu une visite des lieux le 06/05/2020 à 11-heures du matin au commune saïdate

N° 3419/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION
 MARRAKECH –SAFI
 PROVINCE DE CHICHAOUA
 COMMUNE DE SAIDATE

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
 Initiative Nationale pour le Développement Humain

Avis d'appel d'offres ouvert
 N°06/2020/INDH

Le 14/05/2020 à 10 heures du matin, il sera procédé dans le bureau du président de la commune saïdate . A l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N°06/2020/INDH.

Concernant
« TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PISTE RELIANT LA RN 8 ET DOUAR OULAD CHENNAN SUR 5,1 KM DU PK 0+000 Au PK 3+835 (Tranche 1) , » lot unique
 Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré du bureau service technique communal.
 Il peut également télécharger à partir du portail des marchés public www.marchespublics.gov.ma .
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (31000.00 DH)(trente un mille DH).
 L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixe à la somme de (1016520.00 dh) (un million seize mille cent vingt DH TTC.)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 27,29 et 31 du décret N° :2.12.349 du 8 jourmada 11434 (20 mars2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception du bureau précité.
- Doit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique communal.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Envoyés par voie électronique au maître d'ouvrage conformément à l'arrête de ministre de l'économie et de finance n°20-14 du 04 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique .
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus à l'article N° 4 du règlement de consultation.
- DOSSIER TECHNIQUE

	secteur	classe	Qualifications exigées
Nouveau système	B	4	B1 ; B3
ancien système	2	4	2.1 ; 2.12

Il est prévu une visite des lieux le 06/05/2020 à 11-heures du matin au commune saïdate

N° 3417/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION
 MARRAKECH –SAFI
 PROVINCE DE CHICHAOUA
 COMMUNE DE SAIDATE

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
 Initiative Nationale pour le Développement Humain

Avis d'appel d'offres ouvert
 N°07/2020/INDH

Le 14/05/2020 à 10 heures du matin, il sera procédé dans le bureau du président de la commune saïdate . A l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N°07/2020/INDH.

Concernant
« TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PISTE RELIANT LA RN8 ET DOUAR TOUKHRIBINE SUR 4.5KM DU PK 0+000 Au PK 3+800 KM (tranche 1) A LA COMMUNE SAIDATE » lot unique
 Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré du bureau service technique communal.
 Il peut également télécharger à partir du portail des marchés public www.marchespublics.gov.ma .
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (27000.00 DH)(vingt sept mille DH).
 L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixe à la somme de (905425.20) (neuf cent cinq mille quatre cent vingt-cinq DH 20cmtTC.)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 27,29 et 31 du décret N° :2.12.349 du 8 jourmada 11434 (20 mars2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception du bureau précité.
- Doit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique communal.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Envoyés par voie électronique au maître d'ouvrage conformément à l'arrête de ministre de l'économie et de finance n°20-14 du 04 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique .
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus à l'article N° 4 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE

	secteur	classe	Qualifications exigées
Nouveau système	B	5	B1 ; B3
ancien système	2	5	2.1 ; 2.12

Il est prévu une visite des lieux le 06/05/2020 à 11-heures du matin au commune saïdate

N° 3418/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'ÉQUIPEMENT
 DU TRANSPORT
 DE LA LOGISTIQUE
 ET DE L'EAU
 DIRECTION
 PROVINCIALE DE
 L'ÉQUIPEMENT DU
 TRANSPORT
 DE LA LOGISTIQUE ET
 DE L'EAU
 DE TETOUAN
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N° 18/2020
 (Séance publique)
 Appel d'offres ouvert
 destiné aux petites et
 moyennes entreprises
 Le 18 mai 2020 à 11 heures
 , il sera procédé, dans les
 bureaux de la Direction
 Provinciale de l'Équipe-
 ment du Transport de la
 Logistique et de l'Eau de
 Tétouan, sis à : 203, Quar-
 tier Administratif, Avenue
 9 Avril BP 746 Tétouan, à
 l'ouverture des plis relatifs
 à l'appel d'offres sur offre
 de prix pour objet: ACHAT
 DE FOURNITURE DE BU-
 REAUX NECESSAIRES
 POUR LE FONCTIONNE-
 MENT DES SERVICES DE
 LA DIRECTION PROVIN-
 CIALE DE L'EQUIPE-
 MENT DU TRANSPORT
 DE LA LOGISTIQUE ET
 DE L'EAU DE TETOUAN.
 PROVINCE DE TE-
 TOUAN.
 Le dossier d'appel d'offres
 peut être retiré à la Direc-
 tion Provinciale de l'Équi-
 pement du Transport de la
 Logistique et de l'Eau de
 Tétouan, Service Gestion et
 Programmes (Bureau des
 Marchés), sis à : 203, Quar-
 tier Administratif, Avenue
 9 Avril BP 746 Tétouan Tel
 n° 0660192158, il peut éga-
 lement être téléchargé à
 partir du portail des mar-
 chés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire
 est fixé à : Deux mille
 (2.000,00) dirhams.
 L'estimation du maître
 d'ouvrage est : Cent vingt
 cinq mille soixante treize
 dirhams, soixante huit cen-
 times (125 073,68) dirhams
 toutes taxes comprises.
 Le contenu ainsi que la pré-
 sentation des dossiers des
 concurrents doivent être
 conformes aux dispositions
 des articles 27, 29 et 31 du
 décret n° 2-12-349 du 08
 Joumada I 1434
 (20/03/2013).
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récé-
 pissé leurs plis dans le ser-
 vice gestion et
 programmes bureau des
 marchés de la Direction
 Provinciale de l'Équipe-
 ment du Transport de la
 Logistique et de l'Eau de
 Tétouan.
 - Soit les envoyer par cour-
 rier recommandé avec ac-
 cusé de réception au bu-
 reau précité.
 - Soit les remettre au prési-
 dent de la commission
 d'appel d'offres au début
 de la séance et avant l'ou-
 verture des plis.
 - Soit transmettre leurs dos-
 siers par voie électronique
 via le portail marocain des
 marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par l'article 4 du règlement

de consultation
 N° 3420/PA
 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Économie,
 des Finances
 et de la Réforme
 de l'Administration
 Direction des Affaires
 Administratives
 et Générales
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N°9/2020/MEFRA/
 AC/MAIN
 Le 03 juin 2020 à 9h30
 heures, il sera procédé,
 dans la salle de réunions de
 la Direction des Affaires
 Administratives et Géné-
 rales (DAAG), sise Entrée
 «D», bâtiment extension du
 Ministère de l'Économie,
 des Finances et de la Ré-
 forme de l'Administration,
 2ème étage, Quartier admini-
 stratif - Rabat- Chellah, à
 l'ouverture des plis relative
 à l'appel d'offres ouvert
 sur offres des prix relatif A
 la Maintenance des Equip-
 ements Informatiques Ré-
 seaux pour le Compte du
 Ministère de l'Économie,
 des Finances et de la Ré-
 forme de l'Administration
 à Rabat.
 Le dossier d'appel d'offres
 peut être retiré au service
 des Achats de la Direction
 des Affaires Administra-
 tives et Générales - Minis-
 tère de l'Économie, des
 Finances et de la Réforme
 de l'Administration - Rabat
 - Chellah. Bureau n°229,
 2ème étage Entrée «D», Il
 peut être téléchargé à partir
 du portail marocain des
 marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et
 du site Internet du Minis-
 tère de l'Économie, des Fi-
 nances et de la Réforme de
 l'Administration (www.finances.gov.ma), Rubrique
 "Appel d'Offres".
 Le montant du cautionne-
 ment provisoire est fixé,
 comme suit : 231 480,00
 (Sept mille dirhams),
 L'estimation des coûts des
 prestations est fixée
 comme suit : 231 480,00
 (Deux cent trente et un
 mille quatre cent quatre-
 vingts Dirhams)
 Le contenu, la présentation
 ainsi que le dépôt des dos-
 siers des concurrents doi-
 vent être conformes aux
 dispositions des articles 27,
 29 et 31 du décret n°2-12-
 349 du 20/03/2013 relatif
 aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • soit déposer, contre récé-
 pissé, leurs plis dans le bu-
 reau d'ordre de la DAAG
 du Ministère de l'Écono-
 mie, des Finances et de la
 Réforme de l'Administra-
 tion, quartier administratif
 Rabat-Chellah ;
 • soit les envoyer par cour-
 rier recommandé, avec ac-
 cusé de réception, au bu-
 reau d'ordre précité ;
 • soit les remettre au Prési-
 dent de la commission
 d'appel d'offres au début
 de séance et avant l'ou-
 verture des plis ;
 • soit déposer, leurs plis,
 par voie électronique à tra-
 vers le portail des marchés
 publics de l'Etat.
 Les pièces justificatives à
 fournir sont celles prévues
 par l'article 5 du règlement
 de la consultation.
 N° 3421/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
05/ANP/DRP/JL/2020

SEANCE PUBLIQUE

Le 14/05/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU POUR LES PORTS DE LA DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **1 000,00** MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **127 200,00** TTC
CENT VINGT SEPT MILLE DEUX CENTS DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :
 *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.
 *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, BP3182 EL JADIDA PRINCIPALE/ EL JADIDA
 *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
 *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- la Direction Régionale des Ports d'El Jadida - (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 – 06 20 69 51 82 – 06 20 69 53 11 – Fax : 05 23 34 54 31 .

N° 3423/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
03/ANP/DRP/JL/2020

SEANCE PUBLIQUE

Le 14/05/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DES PORTS DE JORF LASFAR ET EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **39 800,00** TRENTE NEUF MILLE HUIT CENTS DIRHAMS

L'estimation **MAXIMUM** du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **2.870.430,00** TTC **MAXIMUM**
DEUX MILLION HUIT CENT SOIXANTE DIX MILLE QUATRE CENT TRENTE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES
1.856.730,00 TTC **MINIMUM**
UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE SIX MILLE SEPT CENT TRENTE DIRHAMS

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :
 *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des ports d'El Jadida Centre -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.
 *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, BP3182 EL JADIDA PRINCIPALE/ EL JADIDA
 *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
 *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **04/05/2020 à 11H00 A LA DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR**

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

3. Pour les sociétés marocaines :
 Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Équipement, Transports et de la logistique:

SECTEUR: J	QUALIFICATION: J.4	CLASSE: 2
ET SECTEUR: J	QUALIFICATION: J.5	CLASSE: 2
ET SECTEUR: J	QUALIFICATION: J.6	CLASSE: 2

Pour les sociétés non installées au Maroc :
 Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 – 06 20 69 51 82 – 06 20 69 53 11 – Fax : 05 23 34 54 31 .

N° 3422/PA

SOCIÉTÉ « MONUMENTS CONSTRUCTIONS » CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Suite à un acte sous-seing privé en date du 03/03/2020 la propriétaire de la SOCIÉTÉ « MONUMENTS CONSTRUCTIONS », a décidé la constitution d'une société ayant les critères suivants :

• DENOMINATION : SOCIÉTÉ « MONUMENTS CONSTRUCTIONS SARL-AU »

• OBJET : travaux divers et négoce; Et plus généralement toutes les opérations qui se rattachent aux objets précités.

• SIEGE SOCIAL : 07 AIT LAHCEN OU BRAHIM RIBAA TIZGUIT CR-IFRANE

• CAPITAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 PARTS SOCIALES de 100,00 DHS chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et réparties comme suit :

Mme DOULKARRAM WAFAA: 1 000 PARTS

• DURÉE : 99 années.

• GERANCE : Mme DOULKARRAM WAFAA est la gérante unique de ladite société.

• ANNEE SOCIALE : commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué le 08/04/2020 au tribunal de première instance d'AZROU sous le n° 102, et immatriculée au registre de commerce sous le n° :1287.

Pour extrait et mention N° 3425/PA

SOCIÉTÉ «HIDDEN HILLS» CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Suite à un acte sous-seing privé en date du 03/03/2020 la propriétaire de la SOCIÉTÉ « HIDDEN HILLS », a décidé la constitution d'une société ayant les critères suivants :

• DENOMINATION : SOCIÉTÉ «HIDDEN HILLS» SARL-AU

• OBJET : L'exploitation d'une auberge et restaurant, l'organisation de tous les événements; Et plus généralement toutes les opérations qui se rattachent aux objets précités.

• SIEGE SOCIAL : 05 AIT LAHCEN OU BRAHIM RIBAA TIZGUIT CR-IFRANE

• CAPITAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 PARTS SOCIALES de 100,00 DHS chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et réparties comme suit :

Melle IMANE TOUIL: 1 000 PARTS

• DURÉE : 99 années.

Le dépôt légal a été effectué le 08/04/2020 au tribunal de première instance d'AZROU sous le n° 103, et immatriculée au registre de commerce sous le n° :1289.

Pour extrait et mention N° 3426/PA

• GERANCE : Melle IMANE TOUIL est la gérante unique de ladite société.

• ANNEE SOCIALE : commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué le 08/04/2020 au tribunal de première instance d'AZROU sous le n° 103, et immatriculée au registre de commerce sous le n° :1289.

N° 3426/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification de Tadla Azilal

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05 /2020/DREFLCD/TA

Le 15/05/2020 à 10 h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification de Tadla Azilal, Quartier belle vue à Béni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour Achat de petit outillage et autre matériel d'incendies pour les besoins de DREFLCDTA

Les dossiers d'Appel d'Offres peuvent être retirés du Bureau de la Comptabilité et Marchés de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification de Tadla Azilal quartier belle vue à Béni Mellal. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics.

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Dix Mille Dirhams (10 000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Cent vingt huit mille sept cent soixante dirhams (128 760,00) Dhs.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés public.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Comptabilité et des Marchés de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification de Tadla Azilal quartier belle vue à Béni Mellal.
- Soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les transmettre par voie électronique au maitre d'ouvrage via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 8 du règlement de consultation

NB : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'Article 8 du règlement de la consultation.

N° 3427/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PROVINCE DE KENITRA COMMUNE DE KENITRA SERVICE DES MARCHÉS

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX N°07/2020

Le président de la Commune de Kenitra porte à la connaissance du public que la date de l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 07/2020 ayant pour objet l'achat de fournitures pour matériel technique et informatique qui était prévu pour le Mardi 07 Avril 2020 à 10 heures a été reporté au Mardi 28 Avril 2020 à 11 heures et que Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés auprès du magasin du service des achats de la Commune de Kenitra au centre technique municipal sis à rue Al Wahda, avant le lundi 27 Avril 2020 à 13 H.

N° 3430/PA

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la Province de Khénifra, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Cinq cent vingt cinq mille dirhams hors taxe (525.000,00 dhs hors taxe)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101,102,148, 149 et 150du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Il est prévu une visite des lieux le 07 Mai 2020. Départ à partir du siège de la province de Khénifra à 10 heures du matin

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Province de Khénifra;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début

N° 3428/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA SECRETARIAT GENERAL SM/DBM

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 01/2020/CAINDH

Le 21 Mai 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de M.Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etude architecturale et suivi des travaux de construction de Dar El Oumouma au centre El Kbab - Province Khénifra.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la Province de Khénifra, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Cinq cent vingt cinq mille dirhams hors taxe (525.000,00 dhs hors taxe)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101,102,148, 149 et 150du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Il est prévu une visite des lieux le 07 Mai 2020. Départ à partir du siège de la province de Khénifra à 10 heures du matin

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Province de Khénifra;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début

N° 3429/PA

ROYAUME DU MAROC AGENCE NATIONALE DES PORTS DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 04/ANP/DRP/JL/2020

SEANCE PUBLIQUE

Le 14/05/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAU POTABLE AUX PORTS DE JORF LASFAR ET EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida-.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **24 400,00** VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENTS DIRHAMS

L'estimation **MAXIMUM** du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **1.732.920,00** TTC **MAXIMUM**

UN MILLION SEPT CENT TRENTE DEUX MILLE NEUF CENT VINGT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

1.170.660,00 TTC **MINIMUM**

UN MILLION CENT SOIXANTE DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE DIRHAMS

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

- *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des ports d'El Jadida Centre -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, BP3182 EL JADIDA PRINCIPALE/ EL JADIDA
- *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **04/05/2020 à 11H00 A LA DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR**

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour les sociétés marocaines :

Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Equipement, Transports et de la logistique:

SECTEUR: C QUALIFICATION: C.1 CLASSE: 4

Pour les sociétés non installées au Maroc :

Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - TEL: 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N° 3424/PA


ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AREF MARRAKCH - SAFI
DIRECTION D'EL KELAA DES SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N° 09/INV/2020

Le 19/05/2020 à 11 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour Les travaux de construction des salles de préscolaire aux écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna séparé en quatre lots :
- Lot N°01 : Douze (12) salles de préscolaire.
- Lot N°02 : Onze (11) salles de préscolaire.
- Lot N°03 : Neuf (09) salles de préscolaire.
- Lot N°04 : Huit (08) salles de préscolaire.
Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la

direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:
- Lot N°01 : (50 000,00 DH) Cinquante mille Dirhams.
- Lot N°02 : (50 000,00 DH) Cinquante mille Dirhams.
- Lot N°03 : (40 000,00 DH) Quarante mille Dirhams.
- Lot N°04 : (40 000,00 DH) Quarante mille Dirhams.
• L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixé à la somme de :
- Lot N°01 : (2 236 386,00 DH)
Deux Millions Deux Cent Trente Six Mille Trois Cent Quatre Vingt Six Dirhams.
- Lot N°02 : (2 052 980,40 DH)
Deux Millions Cinquante Deux Mille Neuf Cent Quatre Vingt Six Dirhams, 40 Cts.
- Lot N°03 : (1 705 842,60 DH)
Un Million Sept Cent Cinq Mille Huit Cent Quarante Deux Dirhams, 60 Cts.
- Lot N°04 : (1 526 251,20 DH)
Un Million Cinq Cent Vingt Six Mille Deux Cent Cinquante et Un Dirhams, 20 Cts.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna;
- soit les déposer contre récépissé au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.
Les certificats de qualification et de classification demandés sont :
• Secteur : A (Constructions)
• Qualification : A 2 (Travaux courants en béton armé -maçonnerie pour bâtiment)
• Classe : 4
Pour les candidats étrangers, les certificats de qualification et de classification ne sont pas exigés, ils doivent produire un dossier technique composé d'une note sur les moyens humains et techniques et des attestations de références.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 3431/PA

Royaume du Maroc
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION DE L'ORIENTAL
AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE L'ORIENTAL




AVIS RECTIFICATIF DES APPELS D'OFFRES OUVERTS

Le Directeur de l'AREP de l'Oriental, informe le public que les appels d'offres ouverts ci-après sont reportés comme suit :

Appel d'offre N°	Objet	Publication	Date et l'heure de report
23/2020/AREPO	Travaux d'assainissement liquide du Centre Sakka de la Province de Gueorf ✓ Tranche N°1 : Réseau des eaux usées et dévénants d'orage	Journal Libération N°8952 en date du 29/02/2020	Le10/06/2020 A 09h00
24/2020/AREPO	Travaux d'assainissement liquide du centre Saika,Province de Gueorf ✓ Tranche N°2 : station de pompage, conduite de refoulement et station d'épuration	Journal Libération N°8952 en date du 29/02/2020	Le10/06/2020 A 10h00
25/2020/AREPO	Travaux d'assainissement liquide du centre Mezguitem, Province de Gueorf ✓ Tranche N°1 : Réseau des eaux usées	Journal Libération N°8952 en date du 29/02/2020	Le10/06/2020 A 11h00
26/2020/AREPO	Travaux d'assainissement liquide du centre Mezguitem, Province de Gueorf ✓ Tranche N°2 : Station d'épuration	Journal Libération N°8952 en date du 29/02/2020	Le10/06/2020 A 12h00
27/2020/AREPO	Suivi et contrôle de la qualité des travaux d'assainissement liquide des centres, relevant des Provinces de Gueorf et Diodsch - Région de l'Oriental-	Journal Libération N°8952 en date du 29/02/2020	Le10/06/2020 A 13h00
28/2020/AREPO	Travaux de construction de la route non classée reliant centre OuledMhamed vers rchida via douar Ouled Tayeb Belkacem, commune OuledMhamed- Province TAOURIRT	Journal Libération N°8952 en date du 29/02/2020	Le 11/06/2020 A 10h00
29/2020/AREPO	Travaux de construction des routes non classé, Province De Taourirt: ✓ Route non classée reliant douar OULAD MHAMMED à OULAD YAHOU, Commune de MELGA EL OUIDANE. ✓ Route non classée de SBAA, Commune de AIN LAHER. ✓ Route non classée OULED BOUNAJI BATMAT JMATA, Commune de AIN LAHER.	Journal Libération N°8964 en date du 14/03/2020	Le 11/06/2020 A 11h00
30/2020/AREPO	Travaux de construction de la route non classée reliant centre Mezguitem à la RRS08 via Timi et Douar Cheria Angad relevant de la commune Mezguitem -Province de GUERCIF.	Journal Libération N°8964 en date du 14/03/2020	Le 11/06/2020 A 12h00
32/2020/AREPO	Travaux de construction de la route non classée reliant la RN17 (PK15) vers RN17(PK17) Relevant de la commune SIDI MOUSSA LAMHAYA - PREFECTURE OUIDA ANGA-	Journal Libération N°8964 en date du 14/03/2020	Le 11/06/2020 A 13h00

N° 3432/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos



المملكة المغربية
وكالة الحوض المائي للوكوس

AVIS D'ANNULATION
N° 01/2020

Le Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos porte à la connaissance des concurrents que les appels d'offres Ouverts N°06, 07, 08, 09, 10, 13, 15 et 16/ABHL/2020, publiés dans le journal LIBERATION N°8984 daté du 09/04/2020, et le journal Rissalat Al Oumma N°11498 daté du 09/04/2020, relatifs respectivement aux :

- Réalisation des prestations topographiques au niveau de stations hydrologiques relevant de la zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos.
- Acquisition et installation des équipements climatologiques automatiques au niveau des barrages Smir et Chefchaouen.
- Etude de conception et d'exécution pour la réalisation des stations de traitement des margines pour la lutte contre la pollution issue des huileries au niveau de l'oued Loukkos en amont du barrage Oued El Makhazine et au niveau de la plaine Ghiss - Neckor.
- Etude de mise à niveau du Laboratoire de l'ABHL.
- Etude de protection de la plaine de l'Oued El Maleh contre les inondations.
- Travaux d'entretien et de réhabilitation des locaux administratifs au niveau des Barrages gérés par l'ABHL en deux (2) Lots :
§ Lot n°1 : Travaux d'entretien et de réhabilitation des locaux administratifs au niveau des barrages gérés par l'ABHL : Préfecture de Tanger - Asilah et Provinces de Fahs - Anjra et Larache.
§ Lot n°2 : Travaux d'entretien et de réhabilitation des locaux administratifs au niveau des Barrages gérés par l'ABHL: Provinces d'Al Hoceima et Tétouan et Préfecture de M'diq - Fnideq.
- Travaux de construction des locaux techniques au niveau des Barrages Ibn Batouta et Oued El Makhazine.
- Travaux de réhabilitation des piézomètres du réseau de suivi des eaux souterraines.

Sont annulés.

N° 3434/PA

ROYAUME DU MAROC
--0-0-0--
AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU LOUKKOS-TETOUAN-

AVIS DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé dans le bureau de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira à Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres cité ci-dessous:

N° d'appel d'offres	Objet	Caution provisoire (DH)	Estimation Administrative (TTC DH)	Agrément ou qualification	Date ouverture des plis	Observation
17/ABHL/2020	Etude de protection de la plaine de l'oued El Maleh contre les inondations.	10 000,00	540 000,00	Celles prévues au règlement de consultation	15/05/2020 à 12h30	-

- Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré à l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan. Ou téléchargé à partir du Portail Marocain des marchés publics.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de cette Agence,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette Agence,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

■ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 3433/PA